



# UNE EUROPE FÉMINISTE ?

Bilan de l'action des institutions de l'Union  
Européenne (2019-2024)

DOCUMENT D'INFORMATION D'OXFAM – MARS 2024

---

Aujourd'hui, l'Union européenne (UE) est la région du monde qui enregistre les meilleures performances en matière d'égalité de genre. Malgré les progrès l'Europe n'atteindra pas l'égalité entre les femmes et les hommes avant 2082. Les mouvements d'extrême droite et anti-genre mettent en péril ces progrès dans le monde entier. L'Europe n'échappe pas à cette tendance de « backlash » (« retour de bâton » en français ndlr). À l'approche des élections européennes de juin 2024, Oxfam analyse dans ce document les principales réalisations de la Commission et du Parlement européens sortants en matière d'égalité femmes-hommes. Puisqu'il reste encore beaucoup à faire, le document présente également ce que devrait être la feuille de route des prochains dirigeants de l'UE en matière d'égalité de genre.

© Oxfam International Mars 2024

Ce document a été coordonné par Clémence Hervieu et rédigé par Cecilia Francisco Carcelén, Emma Rainey et Eleonora del Vecchio. Oxfam remercie Alan Anic, Daria Antenucci, Charlotte Becker, Alix Chénel, Federica Corsi, Alessandra Croppi, Michelle DoCampo, Aideen Elliott, Cristina Fernandez-Duran, Baptiste Filloux, Quentin Ghesquiere, Aurore Guieu, Amina Hersi, Anna Holmqvist, Karen Hirschfeld, Louis-Nicolas Jandeaux, Sandra Lhote Fernandes, Maria Nella Lippi, Julia Manresa, Philémon Matray, Katinka Moonen, Salvatore Nocerino, Beatriz Novales, Cristina Rovira Izquierdo, Evelien van Roemburg, Rikst van der Schoor et Nicolas Vercken pour leur contribution à sa réalisation. Il fait partie d'une série d'articles rédigés pour éclairer le débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire.

Traduction en français : Filogis Traduction

Pour de plus amples informations concernant les questions soulevées dans le présent document, veuillez envoyer un courriel à [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

Cette publication est protégée par les droits d'auteur. Toutefois, le texte peut être utilisé gratuitement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche, à condition qu'il soit fait mention intégrale de la source. Le titulaire des droits d'auteurs demande que toute utilisation de ce type lui soit communiquée à des fins d'analyse d'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, toute réutilisation dans d'autres publications, toute traduction ou adaptation doit faire l'objet d'une autorisation et des droits peuvent être exigés pour ce faire. Courriel : [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk).

Les informations contenues dans cette publication sont correctes au moment où ce document va sous presse.

Publié en Mars 2024 par Oxfam GB pour Oxfam International. DOI : 10.21201/2024.000017).

# GLOSSAIRE

(sur la base de la version anglaise du [Guide du langage inclusif d'Oxfam](#))

**Droits en matière de santé sexuelle et reproductive (DSSR) :** Les DSSR comprennent le droit à l'autonomie corporelle, ainsi qu'à des soins essentiels de qualité, tels que le traitement des maladies sexuellement transmissibles (MST), l'accès aux moyens de contraception, l'avortement sécurisé et légal, la santé menstruelle, les soins maternels et l'aide aux femmes enceintes.

**Égalité de genre :** situation dans laquelle l'accès aux droits ou aux opportunités n'est pas affecté par le genre.

**Féminicide :** crime consistant à tuer une femme en raison de son sexe.

**Femmes :** les termes "femmes" et "filles" utilisés dans ce rapport sont définis au sens large par Oxfam et incluent les femmes et les filles cisgenres, les personnes transgenres et les personnes qui ne se conforment pas au genre. Toutefois, il convient de noter que la majorité des informations et des données présentées dans ce rapport proviennent de sources externes qui peuvent présenter une perspective plus binaire.

**Genre :** Le genre peut être considéré comme la construction sociale et culturelle de normes et de comportements attribués différemment aux personnes en fonction du sexe qui leur a été assigné à la naissance.

**Intersectionnalité :** la nature interconnectée des catégorisations sociales telles que l'origine réelle ou supposée, la classe et le sexe, qui s'appliquent à un individu ou à un groupe donné, considérées comme la cause de systèmes de discrimination ou de désavantage qui se chevauchent et sont interdépendants.

**LGBTQIA+ :** Acronyme désignant l'ensemble des personnes lesbiennes, *gays*, bisexuelles, transgenres, *queer*, intersexuées, asexuelles et autres personnes dont l'identité n'est pas hétérosexuelle et cisgenre.

**Patriarcat :** Les systèmes patriarcaux s'appuient sur les privilèges masculins et la masculinité dominante qui perpétuent des rapports de pouvoir sexistes et hiérarchiques. Ils légitiment la discrimination et l'exclusion des femmes et des personnes qui ne se conforment pas au genre par le biais de normes sociales, de politiques et d'institutions délétères.

**Personnes handicapées :** personnes affectées par un ou plusieurs handicaps particuliers, sans qu'il faille les définir par leur problème de santé particulier.

**Politique étrangère féministe/ Diplomatie féministe** : stratégie intégrée dans les politiques et les pratiques d'un État visant à promouvoir l'égalité de genre et à contribuer à améliorer l'accès des femmes aux ressources, aux droits humains fondamentaux et à la participation politique.

**Travail de soins/ travail domestique** : Travaux (généralement non rémunérés) visant à "prendre soin" des membres d'une famille ou à soutenir d'une autre manière les personnes et les communautés, notamment en faisant le ménage, en préparant des repas, en s'occupant de proches, etc.

**Approche de genre transformative** : une approche qui vise à remettre en question les inégalités entre les femmes et les hommes en transformant les normes, les rôles et les relations néfastes entre les femmes et les hommes, tout en œuvrant pour une redistribution plus équitable du pouvoir, des ressources et des services.

**Violence basée sur le genre (VBG)** : Actes de violence physique ou sexuelle à l'encontre d'une personne en raison de son sexe.

# RÉSUMÉ EXECUTIF

Aujourd'hui, l'Union européenne (UE) est la région du monde où l'égalité de genre est la plus avancée.

- Selon le Forum économique mondial, l'Europe devrait être la première région à atteindre l'égalité vers 2082, alors que ce ne sera pas le cas de l'Afrique subsaharienne avant 2120 et de l'Asie du Sud avant 2219<sup>1</sup>.
- Avec 2 500 féminicides en Europe en 2021, l'Europe a le taux le plus bas du monde (0,5 pour 100 000 femmes), derrière l'Afrique (2,5), les Amériques (1,4), l'Océanie (1,2) et l'Asie (0,8)<sup>2</sup>.
- Les résultats de la cinquième édition du SIGI (*Social Institutions and Gender Index*, l'indice « Institutions sociales et égalité des genres ») révèlent des variations considérables entre les régions et au sein de celles-ci. Le niveau de discrimination est jugé faible en Amériques et très faible en Europe, avec des notes SIGI de 21 et 14 (figure 1.3). À l'inverse, en Afrique et en Asie, les scores SIGI atteignent respectivement 40 et 37, ce qui indique que le niveau de discrimination reste élevé dans ces régions<sup>3</sup>.
- L'Europe et l'Amérique du Nord sont les seules grandes régions où aucun pays n'interdit l'homosexualité. Dans 11 pays du monde, les relations homosexuelles sont passibles de la peine de mort<sup>4</sup>.
- Malgré une réduction globale du nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale de 2015 à 2021, on observe une légère augmentation de la moyenne européenne pour les personnes âgées (plus de 65 ans), selon les données d'Eurostat. Les taux pour les femmes ont augmenté de 20,6% à 22,1% et pour les hommes de 14,7% à 16,2%. L'écart entre les sexes concernant le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale pour la population de plus de 65 ans a toujours été d'environ six points de pourcentage, soit plus du double de l'écart de pauvreté entre les sexes au sein de la population totale durant ces années.<sup>5</sup>

Toutefois, les progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont ralenti lors des quatre dernières années du fait des récentes crises, notamment en Europe. La pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, l'intensification du changement climatique et la montée des mouvements politiques conservateurs ont tous entraîné un recul des droits des femmes et des communautés LGBTQIA+<sup>6</sup>, entraînant un bilan contrasté à l'échelle de l'UE en matière d'égalité de genre.

Avec Ursula von der Leyen à la présidence de la Commission européenne, Roberta Metsola à la présidence du Parlement européen et Christine Lagarde à la présidence de la Banque centrale européenne, durant la

dernière législature, les femmes se sont hissées au sommet des institutions européennes les plus puissantes. Néanmoins, pour faire progresser l'égalité femmes-hommes et les droits des femmes, il ne suffit pas d'avoir quelques femmes au sommet, puisque certaines d'entre elles ne sont pas forcément féministes. Cela est d'autant plus vrai que la montée annoncée de l'extrême droite lors des prochaines élections fait peser de lourdes menaces sur les progrès réalisés<sup>7</sup>.

Pour Oxfam, avant les élections européennes du 9 juin 2024, les partis et les candidat·e·s devraient s'engager fermement en faveur d'une véritable Europe féministe et veiller à ce que les mesures clés visant à réduire les inégalités de genre soient au cœur de programmes.

## **1. UN BILAN MITIGÉ POUR LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES**

### **A. LES AVANCÉES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE**

L'engagement de la présidente Ursula Von Der Leyen à diriger "Une Union de l'égalité" au cours de son mandat 2019-2024 en tant que présidente de la Commission européenne a permis de réaliser des progrès significatifs en matière d'égalité de genre dans l'UE. Parmi les initiatives clés, citons la nomination de la première commissaire à l'égalité, Helena Dalli, l'adoption de la stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et celle de trois directives cruciales : la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la directive sur les femmes dans les conseils d'administration et la directive sur la transparence des rémunérations dans l'UE. Bien que des progrès aient été accomplis, des difficultés importantes subsistent, notamment le retard pris par les États membres dans la transposition des directives, et les inquiétudes concernant la portée et l'impact de certaines mesures. En outre, la nécessité d'une approche plus institutionnalisée de l'intégration de la dimension de genre et de la budgétisation sensible au genre au sein de la Commission, ainsi que de ressources financières accrues pour l'égalité entre les femmes et les hommes, souligne l'importance d'un suivi continu et d'efforts de plaidoyer.

Les avancées en matière de parité et de représentation des femmes aux postes de pouvoir :

- 3 femmes aux plus hautes fonctions politiques : Présidence de la Commission, du Parlement et de la Banque centrale européenne
- Parmi les 26 commissaires, 12 sont des femmes en 2023 (contre 8 sur 26 en 2018), soit presque 50% de femmes commissaires.<sup>8</sup>
- 35% des chefs de délégations européennes sont des femmes en 2024, contre 28% en 2020 (méthodologie précisée en annexe 1)

## **B. UN PARLEMENT EUROPÉEN FORTEMENT DIVISÉ SUR LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

En 2019, 308 femmes ont été élues au Parlement européen (PE), portant la représentation des femmes au plus haut niveau jamais atteint, soit 41 %. Cependant, les *quotas* pour les femmes et les mesures de parité ne sont pas encore des pratiques courantes dans les États membres et les partis politiques. Le défaut de parité au Parlement a un impact direct sur le développement de politiques visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Durant la dernière législature, la majorité du PE était composée de la droite politique, suivie des groupes de gauche et du centre. L'un des partis de droite "traditionnels", le PPE, dont 37 % des membres sont des femmes, a eu des positions contradictoires, votant en faveur de la directive sur la transparence des rémunérations en 2023<sup>9</sup>, mais contre la résolution sur la santé sexuelle et reproductive<sup>10</sup> en 2021. L'autre groupe de droite traditionnelle, ECR, qui ne compte que 27 % de femmes, s'est montré être un fervent opposant à la plupart des mesures en faveur de l'égalité des sexes, votant notamment contre la résolution sur les droits des LGBTIQ<sup>11</sup> et la dimension de genre dans la politique de cohésion<sup>12</sup>, entre autres. Le groupe d'extrême droite ID considère l'"idéologie du genre" comme une idée dangereuse et s'est farouchement opposé à la résolution sur la santé sexuelle et reproductive (96 % de votes contre<sup>13</sup>) et à la résolution sur les droits des LGBTIQ (96 % de votes contre<sup>14</sup>).

En revanche, les écologistes (Verts/ALE), la gauche radicale (GUE/NGL) et les socialistes (S&D) considèrent l'égalité de genre comme un principe fondamental intégré dans leurs processus formels et informels. Ils se sont fortement mobilisés en faveur de toutes les mesures susmentionnées visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour sa part, le groupe centriste Renew a également soutenu les différentes résolutions en faveur de l'égalité de genre notamment la résolution sur la santé sexuelle et reproductive en 2021 (97 % de votes favorables<sup>15</sup>), de la dimension de genre dans la politique de cohésion en 2021 (96 % de votes favorables<sup>16</sup>), et en faveur de la résolution sur les droits des LGBTIQ dans l'UE en 2021<sup>17</sup>.

La défense de l'égalité de genre n'a donc pas été soutenue par la majorité des députés européens et a varié considérablement d'un groupe politique à l'autre.

## **C. LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE : UNE PIERRE D'ACHOPPEMENT SUR LA VOIE VERS L'ÉGALITÉ DE GENRE**

Depuis 2019, les États membres, regroupés au sein du Conseil de l'Union européenne ou, de manière informelle, du Conseil des ministres, ont parfois été collectivement solidaires des mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (notamment sous la présidence espagnole), mais en général, c'est l'institution où progresse le moins la question de l'égalité de genre.

## **2. L'UE : UNE UNION INÉGALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DE GENRE**

Depuis 2019, l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE peut être décrite comme un *patchwork* dans lequel des progrès ont été réalisés dans certains domaines thématiques, tandis que d'autres ont pratiquement stagné.

### **A. VERS UNE JURIDICTION COMMUNE POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXISTE**

La ratification de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en juin 2023 est une étape importante de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au niveau de l'UE. Toutefois, sa mise en œuvre effective au niveau des États membres a souvent été en deçà des attentes, révélant un écart inquiétant entre l'engagement et l'action, puisque la Bulgarie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie et la République tchèque ont refusé de ratifier la convention.

### **B. LE FINANCEMENT DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES LARGEMENT NÉGLIGÉ DANS L'UE**

L'intégration de l'égalité des sexes dans le budget de l'UE n'est pas encore une pratique institutionnalisée au sein de la Commission. Au contraire, il semble dépendre d'un suivi continu de la part des experts en genre, des défenseurs de la société civile et du Parlement européen, et le financement des organisations de femmes dans le budget de l'UE est resté stagnant et vulnérable. Certaines politiques européennes clés restent essentiellement aveugles au genre, ce qui signifie qu'elles n'analysent pas l'impact des politiques sur la réduction (ou non) des inégalités femmes-hommes : le *Green Deal* de la Commission en est une parfaite illustration. La nouvelle politique agricole commune (PAC) illustre aussi très bien ce constat. Entrée en vigueur en 2023, elle constitue le plus gros budget de l'Union<sup>18</sup> : elle définit dix objectifs clés, mais aucun n'est entièrement consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes, et un seul le mentionne parmi d'autres questions.

### **C. UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DES SOINS ENCOURAGEANTE MAIS INSUFFISANTE**

La stratégie européenne en matière de soins, présentée par la Commission européenne en 2022, vise à garantir des soins de qualité, abordables et accessibles dans toute l'UE, tant pour les personnes soignées que pour les aidant·e·s professionnel·le·s et informel·le·s. La stratégie se concentre sur plusieurs domaines clés, mais ne va pas assez loin dans la reconnaissance d'un cadre solide dans lequel les soins sont considérés comme un élément clé du modèle économique, social et environnemental européen.

### **D. DES PROGRÈS COLLECTIFS EN FAVEUR DES COMMUNAUTÉS LGBTQIA+ CONTESTÉS PAR CERTAINS ÉTATS**

Alors qu'en 2020, la Commission européenne a adopté sa toute première "stratégie pour l'égalité des LGBTIQ" pour la période 2020-2025, certains États membres de l'UE ont entre-temps refusé de reconnaître et de protéger les droits des personnes LGBTQIA+. Ainsi, la Hongrie a adopté en 2021 une loi interdisant la "représentation ou la promotion" de l'homosexualité et du changement de sexe auprès des mineurs.<sup>19</sup> En Pologne, une centaine d'autorités locales ont adopté une résolution "contre l'idéologie LGBT" ou une "charte des droits de la famille" depuis 2019. La montée du mouvement anti-genre est une préoccupation majeure, qui pourrait compromettre les progrès réalisés dans la reconnaissance et la protection des divers droits de la communauté LGBTQIA+.

## **3. POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE ÉTRANGÈRE EUROPÉENNE FÉMINISTE INTERSECTIONNELLE**

Le sixième domaine d'action de la stratégie de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes à l'extérieur de l'UE. En 2020, le Parlement européen a voté en faveur du rapport "Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique étrangère et de sécurité de l'UE", appelant le Service européen pour l'action extérieure, les institutions de l'UE et les États membres à "intégrer systématiquement la dimension de genre dans la politique étrangère et de sécurité de l'UE".

Cependant, les positions de certains États membres affaiblissent le *leadership* mondial de l'UE et sa cohérence en matière d'égalité de genre à l'international. En 2020, par exemple, le Conseil n'a pas été en mesure de formuler des conclusions sur le troisième plan d'action pour l'égalité de genre (GAP III) parce que la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie ont refusé d'approuver le concept d'"égalité de genre". L'UE, en tant que bloc, met en péril sa crédibilité dans les dialogues politiques sur l'égalité de genre avec les pays partenaires en raison de l'opposition de certains de ses propres

États membres, entraînant des revers dans la politique en faveur de l'égalité de genre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. De même, le pourcentage de l'aide publique au développement (APD) des institutions de l'UE qui contribue à la réduction des inégalités entre les sexes est resté stable (à 49 %) entre 2018 et 2022, bien que l'UE ait approuvé un objectif officiel de 85 %. En outre, le budget alloué aux organisations de défense des droits des femmes basées dans les pays en développement est resté dramatiquement stable à 25 millions d'euros<sup>20</sup>, ce qui représente à peine 6 cents pour chaque habitant de l'UE.

## RECOMMANDATIONS

### Les règles d'or féministes de l'UE

#### 1. Adoption d'une approche féministe intersectionnelle

Au sein des institutions européennes, la question du genre doit être abordée de manière intersectionnelle et en consultation avec la société civile féministe, afin de ne pas reproduire la politique et la pratique de la discrimination dans la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'UE.

#### 2. Intégration systématique de la dimension de genre

Le genre doit être intégré partout, dans toutes les pratiques institutionnelles, les politiques et les lois, au sein de l'UE : dans le budget, les directions générales (DG) et les mesures adoptées. À cette fin, la Commission doit consacrer des ressources spécifiques à la formation et à l'expertise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et instaurer des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'intégration de la dimension de genre dans les travaux des DG.

#### 3. Suivi, évaluation et responsabilisation systématiques en matière de genre

Afin de s'assurer que le genre est intégré de manière globale et intersectionnelle, l'UE doit mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux. Cela implique également le suivi et le contrôle de l'application des directives au niveau des États membres.

#### 4. Investir dans des données ventilées par sexe, les collecter et les analyser

L'UE doit jouer un rôle dans la centralisation des données sur les inégalités entre les sexes au sein des États membres, en coordonnant et en étendant la collecte de données, en particulier celles sur la violence caractéristique sexiste.

L'égalité de genre nécessite également plusieurs engagements spécifiques pour la future majorité européenne :

- **Continuer les efforts en matière de parité** pour garantir un strict équilibre entre les femmes et les hommes à tous les niveaux : Commissaires,

présidents de comités, directeurs généraux, ambassadeurs et représentants spéciaux, etc.

- Créer un comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes en tant qu'organe consultatif du Conseil européen, consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Adopter et mettre en œuvre une politique étrangère féministe intersectionnelle, notamment en atteignant l'objectif actuel d'au moins 85% de l'APD de l'UE incluant l'égalité de genre et dédier 20% des financements spécifiquement aux droits des femmes, en consultant la société civile sur les besoins les plus urgents.
- Allouer au moins 250 millions d'euros par an (50 centimes par citoyen de l'UE<sup>21</sup>) aux organisations de défense des droits de la femme dans les pays en développement.
- Adopter une nouvelle stratégie en matière d'égalité de genre, avec des objectifs politiques, des cibles et des allocations budgétaires plus ambitieux visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE et à l'international. Cette stratégie doit s'appuyer sur la stratégie 2019-2025. Elle doit ainsi être élaborée en étroite consultation avec les parties prenantes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les organisations féministes de la société civile dans l'UE et au-delà.
- Adopter un cadre global durable pour la transition verte, intégrant les dimensions environnementales, économiques et sociales et mettant l'accent sur la justice de genre. En outre, la Commission devrait veiller à ce que toutes les initiatives politiques et tous les fonds déployés dans le cadre du Green New Deal, de la politique agricole commune (PAC) et de la stratégie "de la ferme à la fourchette" adoptent une approche féministe et intersectionnelle. L'égalité entre les femmes et les hommes doit être intégrée aux politiques environnementales afin d'en assurer la cohérence et de s'attaquer aux problèmes systémiques ancrés dans le modèle capitaliste, patriarcal et discriminant.
- Plaider, tant au niveau de l'UE que des États membres, en faveur de l'amélioration des systèmes de soins en reconnaissant le rôle central des soins dans nos sociétés, selon une approche holistique du cycle de vie qui reconnaît les mécanismes collectifs de solidarité et notre coresponsabilité mutuelle, ainsi que la contribution des soins à l'économie.
- Mettre des fonds annuels à la disposition des États membres pour prévenir et combattre la violence à caractère sexiste, en veillant à ce que les victimes puissent bénéficier d'une protection et de services efficaces, gratuits et de qualité. Ces fonds devront être consacrés au soutien des centres de lutte contre la violence et des refuges, ainsi qu'à la formation de tous les professionnels susceptibles d'entrer en contact avec des personnes ayant subi des violences à caractère sexiste.
- Promouvoir des normes minimales pour l'éducation obligatoire à la sexualité, aux émotions et au consentement à l'école dès le primaire.
- Donner suite à la recommandation du Parlement européen d'inclure l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.
- Financer et soutenir les organisations de la société civile qui travaillent sur les questions de justice reproductive. Ces organisations jouent souvent un

rôle primordial dans la défense des droits, de la prestation de services et de l'éducation des communautés.

- Plaider en faveur d'une approche plus unifiée des lois anti-discrimination dans les États membres et encourager l'adoption et l'application cohérente de la directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi (2000/78/CE) et de la directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE) afin d'inclure explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre comme des caractéristiques protégées.

## INTRODUCTION

L'Union européenne (UE) s'est récemment engagée à promouvoir l'égalité de genre, en l'inscrivant dans ses traités comme une valeur essentielle et un droit fondamental.

Des dispositions explicites enjoignent l'UE à éliminer les inégalités et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>23</sup> dans toutes ses activités<sup>24</sup>. La période de **2019 à 2023 a été marquée par des avancées notables en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau européen, marquées par des avancées législatives significatives et des indicateurs améliorés.**

Toutefois, les progrès globaux réalisés au niveau de l'UE sont remis en cause par la montée des mouvements conservateurs au sein des États membres<sup>25</sup>. **La pandémie de COVID-19 a également freiné la réduction des inégalités de genre** : recul en matière d'égalité professionnelle, impact de l'augmentation du prix des carburants, augmentation des violences et recul dans l'accès à la santé sexuelle et reproductive. Depuis 2019, des avancées dans le domaine des droits des personnes LGBTQIA+ sont à noter au niveau européen, à nuancer par la montée d'un discours et de politiques homophobes dans certains États membres.

Avec Ursula von der Leyen à la présidence de la Commission européenne, Roberta Metsola à la présidence du PE et Christine Lagarde à la présidence de la Banque centrale européenne, les femmes se sont hissées au sommet des institutions européennes les plus puissantes. Néanmoins, pour faire progresser l'égalité femmes-hommes et les droits des femmes, il ne suffit pas d'avoir quelques femmes au sommet, puisque certaines d'entre elles peuvent défendre des normes patriarcales<sup>26</sup>. Il faut une représentation équilibrée des sexes ainsi que d'une attention et un engagement réel en faveur d'un programme politique féministe.

L'hostilité croissante à l'égard de l'égalité de genre en Europe se manifeste au niveau national par le **succès électoral croissant et la représentation des groupes populistes d'extrême droite dans des pays tels que la Suède**<sup>27</sup>,

*L'égalité entre les femmes et les hommes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération.*

*Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*<sup>22</sup>

**L'Italie<sup>28</sup> et les Pays-Bas<sup>29</sup>.** Les sondages d'opinion suggèrent déjà que ces résultats nationaux pourraient se refléter dans les résultats de l'élection du Parlement européen en 2024. Le groupe de droite ID, qui regroupe des partis d'extrême droite tels que le Rassemblement national français et l'*Alternative für Deutschland* allemande, pourrait obtenir jusqu'à 40 sièges supplémentaires<sup>30</sup>.

**Une augmentation de la représentation de l'extrême droite au Parlement européen mettrait probablement en péril les progrès réalisés en matière d'égalité femmes-hommes et de droits des personnes LGBTQIA+ dans l'UE et compromettrait globalement la possibilité d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) (voir l'annexe 2 pour de plus amples informations).**

L'égalité de genre favorise également la croissance économique (ODD 8). Près de la moitié de la croissance (2,1 % par an en moyenne) de l'OCDE sur près de 50 ans, de 1960 à 2008, est liée à l'élévation du niveau moyen d'éducation, et la moitié de cette élévation est due à l'élévation du niveau moyen d'éducation des filles.

Du 6 au 9 juin 2024, les citoyens de l'UE voteront pour un nouveau Parlement européen, qui sera décisif pour déterminer dans quelle mesure l'égalité de genre sera au cœur des institutions de l'UE au cours des cinq prochaines années. Les électeurs européens doivent savoir que leur vote peut faire pencher la balance en faveur d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans cinq ans et, plus généralement, d'une Europe plus juste, où la domination patriarcale cesse d'être la norme.

**Ce rapport vise à résumer certains progrès réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et les lacunes qui subsistent depuis 2019, en analysant les travaux des principales institutions de l'UE. Il propose également une feuille de route aux prochains dirigeants de l'UE.** Ce rapport est divisé en trois parties : tout d'abord, il contient une analyse des réalisations des institutions européennes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, suivie d'une analyse des principaux progrès (ou de l'absence de progrès) en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne, et il se conclut sur une réflexion au sujet de l'action extérieure de l'UE en matière de droits des femmes.

*«La réalisation de progrès plus rapides dans tous les ODD passe en grande partie de l'intégration complète des dimensions de genre dans les politiques publiques. L'égalité entre les femmes et les hommes rend le développement plus fort et plus durable. Il s'agit non seulement d'une question morale et sociale urgente, mais encore d'un défi économique majeur».*

*Groupe des Nations unies pour le développement durable <sup>31</sup>*

# 1. UN BILAN MITIGÉ POUR LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

## A. L'ACTION ENCOURAGEANTE DU CÔTÉ DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

### 1. 2019-2024 : UNE COMMISSION ORIENTÉE VERS UNE "UNION DE L'ÉGALITÉ"

La Commission sortante a accompli des progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et d'égalité au sens large. En 2019, Ursula von der Leyen a été élue présidente de la Commission européenne, devenant ainsi la première femme à occuper ce poste. Elle s'est engagée à former un collège de commissaires<sup>32</sup> égalitaire paritaire, mais la tâche s'est avérée difficile : les nominations des Commissaires sont faites par les États membres, mais certains d'entre eux n'ont présenté qu'un candidat de sexe masculin<sup>33</sup>. Sur les 26 nouveaux Commissaires, seuls 11 étaient des femmes, et à la fin de l'année 2023, il y avait 12 femmes et 14 hommes commissaires<sup>34</sup>. Il s'agit d'un changement important, puisque le mandat précédent (2014-2019) n'a permis qu'à 8 femmes d'accéder à la fonction, sur 26 commissaires. Toutefois, il existe encore peu de données sur la représentation des femmes et des hommes au sein du personnel de la Commission. Les chefs de délégation au sein du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) sont passés de seulement 28 % de femmes en 2020 à 35 % en 2024, ce qui est encore loin d'être suffisant<sup>35</sup>.

Dans ses orientations politiques pour le mandat 2019-2024, Mme Von der Leyen s'est engagée à diriger "une Union de l'égalité" et a défini plusieurs initiatives visant à faire progresser l'égalité de genre dans l'UE au cours de son mandat de présidente de la Commission européenne<sup>36</sup>. Helena Dalli est la première commissaire exclusivement dédiée à l'égalité, dont les responsabilités ont consisté à renforcer l'engagement de l'UE en faveur de l'inclusion et de l'égalité dans tous les domaines, puis à développer la législation antidiscriminatoire de l'UE, à intensifier la réponse de l'UE à la violence fondée sur le genre, à soutenir la ratification de la Convention d'Istanbul par l'UE, et à faire progresser l'adoption et la mise en œuvre de trois directives clés dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>37</sup>.

En mars 2020, la Commission européenne a adopté sa communication pour une Stratégie en matière d'égalité de genre 2020-2025<sup>38</sup>, qui marque une réelle avancée par rapport au document qui l'a précédé, à savoir

l'Engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019. Cette dernière n'était pas assez ambitieuse<sup>39</sup>, en raison de l'absence de critères de référence concrets et de budget spécifique.

Outre l'adoption de la communication relative à la stratégie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2020-2025 et du troisième plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (GAPIII), plusieurs directives et stratégies ont été adoptées et d'autres propositions sont à l'étude. Celles-ci pourraient contribuer de manière significative à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Les objectifs de ces textes sont brièvement résumés à l'annexe 3.

Directives	Stratégies	Propositions
<a href="#">Directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée</a> (2019) <a href="#">Directive "Femmes dans les conseils d'administration"</a> (2022) <a href="#">Directive de l'UE sur la transparence des rémunérations</a> (2023)	<a href="#">Stratégie de l'UE relative aux droits des victimes</a> (2020-2025) <a href="#">Stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains</a> (2021-2025) <a href="#">Stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ</a> (2020-2025) <a href="#">Cadre stratégique de l'UE pour l'égalité des Roms</a> (2020-2023) <a href="#">Inclusion et participation</a> (2020-2025) <a href="#">Plan d'action de l'UE contre le racisme</a> (2020-2025) <a href="#">Stratégie de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées</a> (2021-2030) <a href="#">Stratégie européenne en matière de soins</a> (2022)	<a href="#">Extension de la liste des crimes de l'UE au discours et au crime de haine</a> (2021) <a href="#">Directive relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique</a> (2022) <a href="#">Directive sur le renforcement des organismes de promotion de l'égalité de traitement</a> (2022)

Il convient de noter que la Commission tend à refléter la diversité idéologique de l'UE en fonction des personnes désignées par les États membres. Ainsi, bien qu'Ursula von der Leyen ait fait de l'égalité de genre un domaine prioritaire de son mandat, **certaines nominations de commissaires ont suscité la controverse en raison de leur position sur l'égalité de genre et les questions LGBTQIA+**. Ainsi, Maroš Šefčovič a ouvertement soutenu et salué la position du Parlement et du gouvernement slovaques de ne pas ratifier la Convention d'Istanbul, en invoquant ses préoccupations

concernant ce qu'il dénomme l' « idéologie du genre »<sup>40</sup>.

La Commission joue un rôle central dans l'élaboration du programme législatif de l'UE, tout en veillant à ce que les États membres respectent les traités et la législation de l'UE. Cela a été démontré en 2021, lorsque la Commission a intenté une **action en justice contre la Pologne et la Hongrie pour violation des "Droits fondamentaux des personnes LGBTIQ"**, tels qu'ils sont inscrits à l'article 2 du traité de l'Union européenne<sup>41</sup>.

## **2. LA STRATÉGIE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (2020-2025) : FEUILLE DE ROUTE DE L'UE DANS LE DOMAINE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE**

La stratégie pour l'égalité de genre 2020-2025 a cherché à renforcer l'engagement de la Commission en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de l'intégration de la dimension de genre, et à établir un cadre ambitieux pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE et au-delà. **La stratégie souligne l'engagement de l'UE en faveur de la double approche de l'égalité entre les femmes et les hommes**, c'est-à-dire des actions ciblées visant à faire progresser l'égalité, et l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques de l'UE. La stratégie adopte également l'**intersectionnalité** comme principe transversal et reconnaît que les femmes constituent un groupe hétérogène et qu'elles peuvent être confrontées à une discrimination intersectionnelle fondée sur plusieurs caractéristiques.

Cependant, plusieurs organisations ont exprimé leurs préoccupations concernant la stratégie de la Commission européenne en matière d'égalité de genre, en soulignant les problèmes liés à certains de ses aspects. Malgré les engagements énoncés dans la stratégie, celle-ci manque d'actions spécifiques pour assurer **la mise en œuvre et le suivi de l'intégration de la dimension de genre dans les travaux de la Commission européenne**. Par exemple, aucune disposition ne prévoit le renforcement adéquat du cadre institutionnel d'appui ou la collecte et l'analyse systématiques de données ventilées par sexe et d'objectifs et d'indicateurs liés au genre<sup>42</sup>. **Le défaut de coordination entre domaines politiques fait que l'égalité entre les femmes et les hommes est séparée d'autres domaines politiques tels que le Green Deal européen**. Il s'agit également un problème majeur<sup>43</sup>. Bien que la Commission mentionne l'adoption d'une approche intersectionnelle pour soutenir l'intégration de la dimension de genre, apparemment, cette approche n'est pas appliquée de manière cohérente dans l'ensemble de sa stratégie et que l'**intersectionnalité devienne une réflexion après coup ou un "ajout"**<sup>44</sup>, si tant est qu'elle soit mentionnée.

### 3. TROIS NOUVELLES DIRECTIVES ONT RENFORCÉ LE CADRE JURIDIQUE DE L'UE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DE GENRE

Depuis 2019, trois directives clés sur l'égalité des sexes ont été adoptées (voir l'annexe 4 pour plus de détails) :

- La **Directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée** vise à remédier au partage inégal des responsabilités en matière de travail domestique de soin, à la perpétuation des rôles traditionnels des hommes et des femmes et aux inégalités de revenus et de perspectives d'emploi entre les femmes et les hommes, qui découlent de politiques inadéquates en matière de congés parentaux. À cette fin, la Directive établit des normes minimales pour le congé paternité.
- La **directive sur les femmes dans les conseils d'administration** fixe des objectifs pour parvenir à une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées en bourse, afin d'accélérer les progrès vers l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration. L'objectif est que les femmes représentent au moins 40 % des membres du conseil d'administration et 33 % des comités exécutifs d'ici au 30 juin 2026.
- La **directive sur la transparence des rémunérations** dispose que les employeurs employant au moins 100 personnes doivent publier des informations sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Durant la première phase, les employeurs d'au moins 250 salariés feront une déclaration chaque année, et les employeurs de 150 à 249 salariés procéderont à une déclaration tous les trois ans. Cinq ans après la transposition de la directive, les employeurs comptant de 100 à 149 employés devront également remettre un rapport tous les trois ans.

### 4. LES PROGRÈS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE RESTENT MITIGÉS

Bien que la stratégie de l'UE en matière d'égalité de genre 2020-2025 cherche à inclure une perspective de genre dans tous les domaines politiques, à tous les niveaux et à toutes les étapes de l'élaboration des politiques<sup>45</sup>, l'objectif ne s'est pas concrétisé comme une pratique normalisée. Actuellement, la Commissaire à l'égalité, Helena Dalli, et le Commissaire à la justice, Didier Reynders, dirigent la Direction générale (DG) de la Justice et des Consommateurs, qui est principalement chargée de coordonner l'intégration de la dimension de genre dans toutes les DG de la Commission européenne<sup>46</sup>. Les études indiquent que la **mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre** a été inégale dans les DG de la Commission, bien qu'il y ait des exemples de bonnes pratiques (par exemple, la DG Recherche et Innovation et la méthodologie plus récente

produite par la Commission)<sup>47 48</sup>.

- Tout d'abord, une législation telle que la loi sur les services numériques de 2022 a démontré une volonté i) d'intégrer une perspective féministe (par exemple, en exigeant des grandes plateformes en ligne qu'elles s'attaquent aux "risques systémiques" associés à la prestation de leurs services, en luttant contre les contenus illégaux en ligne et en mettant en œuvre des garanties efficaces pour les utilisateurs, notamment la possibilité de contester les décisions de modération de contenu des plateformes) et ii) **d'atténuer les risques tels que la désinformation, la manipulation des élections et la violence à caractère sexiste en ligne (*online gender-based violence (OGBV)*)<sup>49</sup>.**

D'autre part, des législations et des politiques clés, telles que le Green Deal, la stratégie "de la ferme à la table" ou la politique agricole commune (PAC), sont restées largement aveugles au genre. Le Green Deal mobilise 1 000 milliards d'euros sur 10 ans sans qu'aucune mention du genre ne soit faite dans son document d'orientation. À cet égard, la Stratégie en faveur de l'égalité femmes-hommes 2020-2025 reconnaît un paradoxe entre l'importance de l'impact du Green Deal sur les femmes et l'absence de recommandations pertinentes. La nouvelle politique agricole commune (PAC) illustre aussi très bien ce constat. Entrée en vigueur en 2023, elle constitue le plus gros poste budgétaire de l'Union<sup>50</sup>; elle définit dix objectifs clés, cependant, aucun n'est entièrement consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes, et un seul le mentionne parmi d'autres sujets<sup>51</sup>.

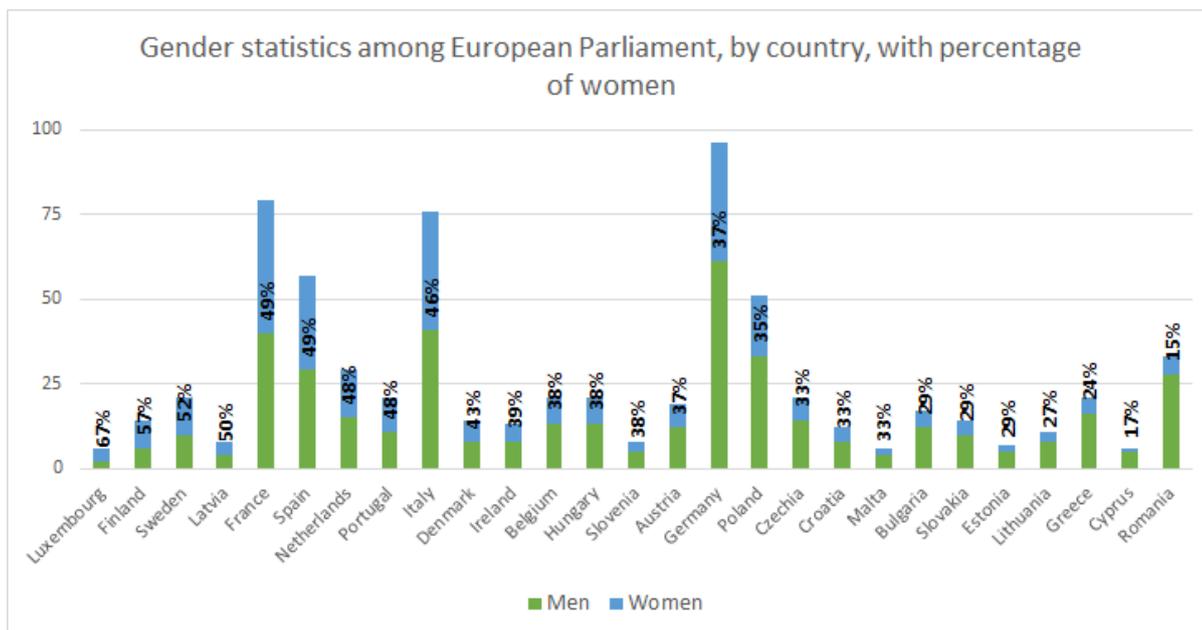
## **B. LE PARLEMENT EUROPEEN : LE THEATRE D'UN AFFRONTLEMENT POLITIQUE SUR LES ENJEUX DE GENRE**

Représentant plus de 447 millions de personnes à travers 27 pays, le PE entrera bientôt dans sa dixième législature (2024-2029).

Si les femmes représentent 40 % des sièges du PE, les chiffres sont beaucoup plus inégaux lorsqu'ils sont analysés pays par pays. Sept États membres comptent moins de 30 % de femmes députées au Parlement européen. Ainsi, la Roumanie a le taux de représentation féminine le plus bas au Parlement européen, avec 15 %. L'équilibre entre les femmes et les hommes dans la représentation politique est un objectif important.

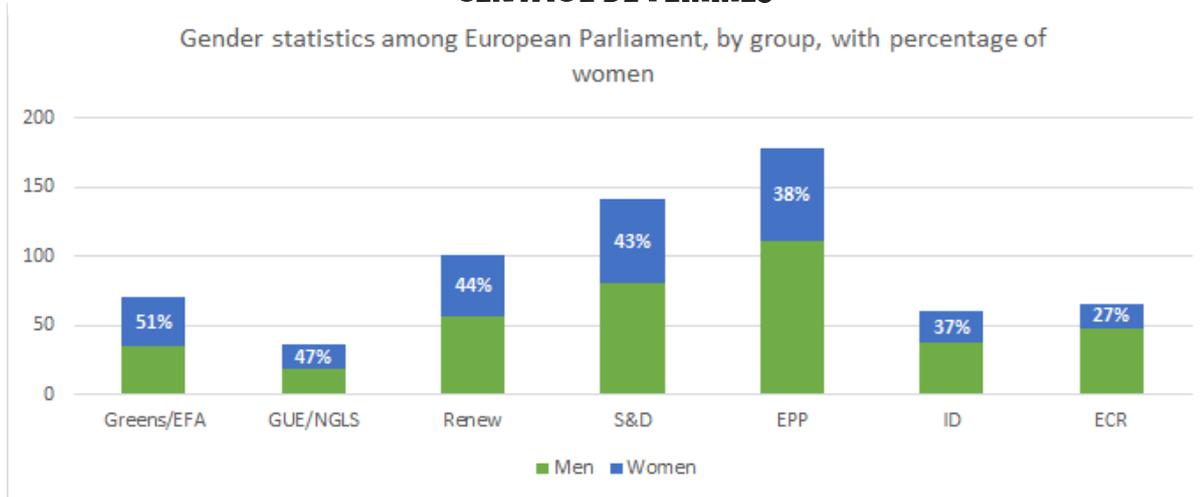
Cependant, il n'est pas suffisant pour garantir l'avancée de l'agenda de l'égalité entre les femmes et les hommes, car certaines femmes dirigeantes font preuve d'engagements mitigés en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre.

## STATISTIQUES SUR LE GENRE AU PARLEMENT EUROPÉEN, PAR PAYS, ET POUR-CENTAGE DE FEMMES



Statistiques de genre au sein du Parlement européen, par pays, et pourcentage de femmes. Source : EIGE<sup>52</sup>

## STATISTIQUES SUR LE GENRE AU PARLEMENT EUROPÉEN, PAR PAYS, ET POUR-CENTAGE DE FEMMES



Statistiques de genre au sein du Parlement européen, par pays et pourcentage de femmes. Source : Parlement européen.<sup>53</sup>

Les femmes présidaient 7 des 23 comités permanents et des sous-comités. À la fin de l'année 2023, 3 groupes politiques sur 7 étaient dirigés par une femme : les socialistes et démocrates, les Verts et la Gauche. Depuis le Brexit, les données disponibles suggèrent que seuls 3 % des députés

européens seraient « racisé·e·s »<sup>54</sup>.

Les groupes politiques du PE constituent la représentation parlementaire formelle des partis politiques nationaux et des députés européens indépendants. Les groupes politiques du PE sont organisés selon des lignes idéologiques plutôt que par cohortes nationales. La droite politique constitue actuellement la majorité du PE, suivie par les groupes de gauche et ceux du centre.

L'étude d'Oxfam montre que les groupes politiques du PE peuvent être divisés en quatre grandes catégories concernant les perspectives et les pratiques des groupes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le premier groupe est constitué des Verts/ALE et de la GUE/NGL, qui considèrent l'égalité de genre comme un principe fondamental intégré dans leurs processus formels et informels<sup>55</sup>. Par ailleurs, les groupes S&D/PSE et Renew considèrent que l'égalité de genre est importante, mais elle n'est pas toujours respectée de manière cohérente. Les conservateurs du PPE et de l'ECR sont très contradictoires et considèrent l'égalité des de genre comme une question clivante. Enfin, le groupe d'extrême droite ID considère l'"idéologie du genre" comme une construction dangereuse et à combattre<sup>56</sup>. Cette analyse de chaque groupe politique est développée ci-dessous et met en évidence **ce que l'on peut attendre des élections européennes de 2024 et de la nouvelle législature**.

On peut s'attendre à une révision majeure de la composition du PE d'ici à la fin de cette législature, ce qui pourrait entraîner **des changements très significatifs dans le processus législatif du PE**<sup>57</sup>, notamment **des changements néfastes pour les droits des femmes et l'égalité de genre**<sup>58</sup>.

## 1. UN ENGAGEMENT RELATIF DES DIFFÉRENTS GROUPES POLITIQUES DU PARLEMENT EUROPÉEN

Nom du groupe	Représentation au sein du PE	Position sur le genre
Parti populaire européen (PPE)	178 députés européens (25,3% du PE) dont <b>67 femmes – soit 37,6% de femmes</b>	Le manifeste du PPE pour 2019 : <ul style="list-style-type: none"><li>encadre l'égalité dans le schéma binaire femmes/hommes sans mentionner le terme "genre".</li><li>ne fait pas mention du soutien à la communauté LGBTQIA+ et se contente d'inscrire les droits des femmes dans le contexte d'un "modèle social européen dans un monde globalisé" qui met l'accent sur la participation économique, l'égalité de rémunération et l'équilibre entre les responsabilités de soins et le travail.<sup>59</sup></li></ul>

		<p>Le groupe de travail du PPE sur les affaires juridiques et intérieures a un comité qui se concentre sur les droits des femmes et l'égalité des sexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il définit, promeut et protège les droits des femmes de manière horizontale dans toutes les politiques de l'UE<sup>60</sup>.</li> <li>• Les domaines thématiques auxquels ce comité accorde la priorité sont l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, la participation économique, la participation et la sous-représentation des femmes dans la vie politique, la traite des êtres humains et la violence fondée sur le genre<sup>61</sup>.</li> </ul> <p>Au PE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• a tendance à être ambiguë et à "ménager la chèvre et le chou"<sup>62</sup> concernant les questions d'égalité de genre<sup>63</sup></li> <li>• traverse des conflits et des contradictions pour parvenir à des accords sur l'égalité entre les femmes et les hommes</li> </ul>
<p>Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&amp;D/PSE)</p>	<p>141 députés européens (20% du PE) <b>dont 60 femmes (42,6%)</b></p>	<p>Le manifeste de S&amp;D/PES pour 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définit une "Europe féministe" comme l'un de ses six thèmes principaux</li> <li>• demande une stratégie européenne contraignante en matière d'égalité de genre qui s'attacherait à combler les écarts de rémunération et de pension entre les femmes et les hommes, à lutter contre le harcèlement sexuel et la violence fondée sur le genre, et à garantir que les droits sexuels et reproductifs soient accessibles à tou·te·s<sup>64</sup></li> <li>• souligne leur soutien à la promotion de l'égalité de partage des responsabilités entre les femmes et les hommes en matière de garde d'enfants et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée</li> <li>• se concentre sur l'égalité de la participation politique</li> <li>• appelle à la suppression des obstacles sociaux et juridiques pour les personnes LGBTQIA+.</li> <li>• mentionne également l'égalité entre les femmes et les hommes en référence au développement durable dans l'action extérieure de l'UE</li> <li>• lorsqu'il est question de protection sociale et de</li> </ul>



**OXFAM**

		<p>fiscalité, aucune tentative n'est faite pour intégrer une perspective de genre<sup>65</sup></p> <p>Le groupe S&amp;D/PSE travaille sur l'égalité entre les femmes et les hommes selon trois axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « une économie féministe »</li> <li>• « tous les droits pour toutes les femmes »</li> <li>• « combattre la violence fondée sur le genre »</li> </ul> <p>Au sein du groupe :</p> <p>–Le groupe de travail "Femmes" du PSE a rédigé un manifeste en faveur d'une "Europe libérée de la violence à caractère sexiste".</p> <p>Au PE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tend à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes de manière cohérente, même s'il a des œillères quant à ses contradictions.</li> <li>• milite essentiellement en faveur de la Convention d'Istanbul<sup>66</sup></li> <li>• subit des conflits internes entre délégations nationales<sup>67</sup></li> <li>• définit l'accès sûr et légal aux services d'avortement comme un droit humain, et une condition préalable à l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>68</sup></li> </ul>
<p>Renew Europe</p>	<p>101 députés européens (14.1% du PE) <b>dont 44 femmes (43,6%)</b></p>	<p><b>Le manifeste "Renouveler l'Europe 2019" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• positionne l'égalité dans le cadre individualiste de l'"autodétermination"</li> <li>• mentionne l'égalité pour "l'orientation sexuelle" mais ne reconnaît pas le spectre complet de la communauté LGBTQIA+ ;</li> <li>• estime que la situation des groupes vulnérables peut être améliorée "en adoptant la dynamique des économies de marché".</li> <li>• critique la position de la "Forteresse Europe" et appelle à une forme légale d'immigration plus progressive pour répondre aux défis démographiques de l'Europe</li> <li>• concernant l'action extérieure, adopte une approche fondée sur les droits humains, mais néglige d'inclure l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>69</sup></li> </ul>



**OXFAM**

		<p>Dans le cadre de leurs priorités 2019-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• souligne l'importance de contrer le retour en arrière des "droits de la femme" au sein de l'UE et au-delà en intégrant une perspective de genre intersectionnelle dans toutes les politiques tout en poursuivant une harmonisation vers le haut entre États membres<sup>70</sup></li> <li>• « Genre et Commerce » un autre domaine politique prioritaire <sup>71</sup></li> </ul> <p>Renew a également lancé deux initiatives axées sur l'égalité de genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pacte Simone Veil pour l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>72</sup>.</li> <li>• Le réseau des femmes Renew Europe<sup>73</sup>. Renew soutient la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre dans tous les domaines politiques ; toutefois, il compte sur la participation de ses députés à la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen (FEMM) pour intégrer sa perspective de genre<sup>74</sup>.</li> </ul> <p>Au PE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Milite en faveur de la Convention d'Istanbul</li> <li>• l'un des plus ardents défenseurs du droit à l'avortement</li> <li>• dans le cadre de l'initiative #MeTooEP, le harcèlement sexuel a été défini comme une atteinte au fonctionnement démocratique du travail parlementaire et un abus de pouvoir sexiste et il é été exigé d'adopter de nouvelles mesures pour le combattre.<sup>75</sup></li> </ul>
<p>Les Verts / European Free Alliance<sup>76</sup> (Greens/EFA)</p>	<p>71 députés européens (10% du PE) <b>dont 36 femmes (50,7%)</b></p>	<p>Le manifeste du Parti vert européen (PVE)<sup>77</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• appelle à une Union européenne féministe et inclusive qui ouvre la voie à l'égalité de genre.</li> <li>• demande l'égalité de rémunération, un congé parental plus long et la protection des travailleuses enceintes</li> <li>• suggère d'aborder la question de l'égalité de représentation en politique et dans les entreprises, par le biais de quotas de genre.</li> <li>• promeut l'accès de tous à des soins et services de santé sexuelle et reproductive gratuits, accessibles, de qualité et sûrs, y compris</li> </ul>

	<p>l'avortement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• demande de lutter contre la violence à caractère sexiste.</li> </ul> <p>Les priorités clés du PVE pour 2019 inscrit le langage de la justice dans le contexte du changement climatique et des droits sociaux et économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• plaide pour l'inclusion de l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE<sup>78</sup></li> <li>• soutient la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul</li> <li>• milite pour corriger les déséquilibres entre les sexes dans les structures de pouvoir et pour lutter contre la discrimination sous toutes ses formes, y compris à l'encontre de la communauté LGBTQIA+.<sup>79</sup></li> <li>• une vision limitée de l'intégration du genre, notamment concernant la protection sociale et la fiscalité</li> <li>• appelle au développement d'une politique étrangère féministe verte de l'UE ancrée dans l'intersectionnalité<sup>80</sup></li> <li>• doit lutter contre les mouvements antisexistes<sup>81</sup></li> <li>• dans le cadre du plan de relance post-pandémie de l'UE, plaide en faveur d'une perspective intégrée d'égalité entre les femmes et les hommes<sup>82</sup></li> <li>• <b>soutient explicitement les droits des personnes transgenres et plaide en faveur d'un féminisme trans-inclusif</b> dans le travail politique des partis membres<sup>83</sup></li> </ul> <p>Le PGE a adopté un plan interne d'intégration de la dimension de genre afin de garantir que toutes les réunions d'information des groupes politiques incluent la dimension de genre.</p> <p>Au PE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tend à soutenir systématiquement l'égalité entre les femmes et les hommes (en particulier en ce qui concerne la lutte contre la violence à caractère sexiste et le soutien aux droits en matière de procréation et d'avortement<sup>84</sup>)</li> </ul> <p>Le manifeste du PPE pour 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'égalité des sexes figure parmi les 10 principes de</li> </ul>
--	---

		<p>l'EFA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• met l'accent sur les expériences des femmes et des personnes LGBTQIA+.</li> <li>• s'attaque à la violence à caractère sexiste au moyen d'instruments juridiquement contraignants</li> <li>• soutient la parité femmes-hommes dans la prise de décision ainsi que la promotion de l'indépendance économique des femmes<sup>85</sup></li> <li>• demande à l'UE d'améliorer les lois anti-discriminatoires en intégrant la dimension de genre dans tous les domaines relevant de sa compétence, et qu'elle adopte un exercice budgétaire sensible au genre<sup>86</sup></li> </ul> <p>En 2020, l'EFA a lancé son Forum des femmes, qui comprend un espace de discussion et d'intégration de la dimension de genre dans l'élaboration des politiques<sup>87</sup>.</p>
<p>Conservateurs et réformistes européens (ECR)</p>	<p>66 députés européens (9.4% du PE) <b>dont 18 femmes (27,3%)</b></p>	<p>Le manifeste d'ECR pour 2019<sup>88</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ne mentionne ni l'égalité entre les femmes et les hommes ni les droits des femmes dans ses six domaines essentiels</li> <li>• depuis le Brexit en 2020, <b>a évolué vers des positions ultraconservatrices, nationalistes et antigenreproches de l'extrême droite.</b><sup>89</sup></li> </ul> <p>→ Dans d'autres publications des Conservateurs et Réformistes européens, le soutien aux droits des femmes tend à se concentrer sur des questions très spécifiques, telles que les mutilations génitales faites aux femmes<sup>90</sup>, l'agriculture et les droits de propriété foncière<sup>91</sup>, ainsi que l'opposition au port obligatoire du voile en Iran<sup>92</sup>.</p> <p>→ "Famille et vie" est le seul groupe politique ECR à mentionner les "femmes", et il le fait en partant du principe que la maternité est l'accomplissement ultime des femmes.</p> <p>Au PE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fermement opposé à la Convention d'Istanbul, non seulement à sa ratification, mais aussi au texte lui-même</li> <li>• opposition fondée sur une série d'arguments eurosceptiques et un discours anti-féministe et</li> </ul>

		pro-religieux visant à déformer le contenu et à le présenter comme une menace pour les valeurs traditionnelles <sup>93</sup>
Identité et démocratie (ID)	60 députés européens (9% du PE) <b>dont 22 femmes (36,7%)</b>	<p>Comprend les partis nationalistes d'extrême droite et les partis eurosceptiques anti-immigration tels que la <i>Legia</i> (Italie), le Rassemblement national (France) et <i>Alternative für Deutschland</i> (Allemagne)<sup>94</sup>. Ce groupe a été formé après les élections de 2019 et n'avait donc pas de manifeste.</p> <p>Au PE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• a voté contre une résolution visant à faire de l'UE une zone de liberté pour les LGBTIQ</li> <li>• a voté contre la directive sur la transparence des rémunérations</li> <li>• a voté contre la résolution sur la santé sexuelle et génésique dans le domaine de la santé des femmes</li> <li>• a voté contre la dimension de genre dans la politique de cohésion</li> </ul> <p><sup>95</sup>.</p>
La gauche au PE (GUE/NGL)	36 députés européens (5% du PE) <b>dont 17 femmes (47,2%)</b>	<p>Le manifeste du PPE pour 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• se concentre sur l'idée d'une Europe sociale, écologique et solidaire avec des droits pour tous</li> <li>• <b>fait du féminisme l'un de ses six principes</b></li> <li>• <b>souligne l'importance d'intégrer une perspective de genre dans toutes les politiques de l'UE</b><sup>96</sup></li> <li>• demande une stratégie pour mettre fin à la violence à caractère sexiste</li> <li>• mentionne la nécessité de lutter pour l'égalité salariale et de protéger les femmes et la communauté LGBTQIA+ contre les attaques de l'extrême droite en garantissant leurs libertés fondamentales</li> <li>• critique la rhétorique de la "Forteresse Europe" et affirme qu'il faut faire davantage pour lutter contre le racisme et la xénophobie</li> <li>• appelle à l'adoption d'une stratégie de politique étrangère et de sécurité axée sur la paix au lieu de la tendance actuelle à la militarisation<sup>97</sup></li> <li>• mise en œuvre limitée d'une perspective transversale de l'égalité des sexes dans d'autres domaines essentiels</li> </ul>

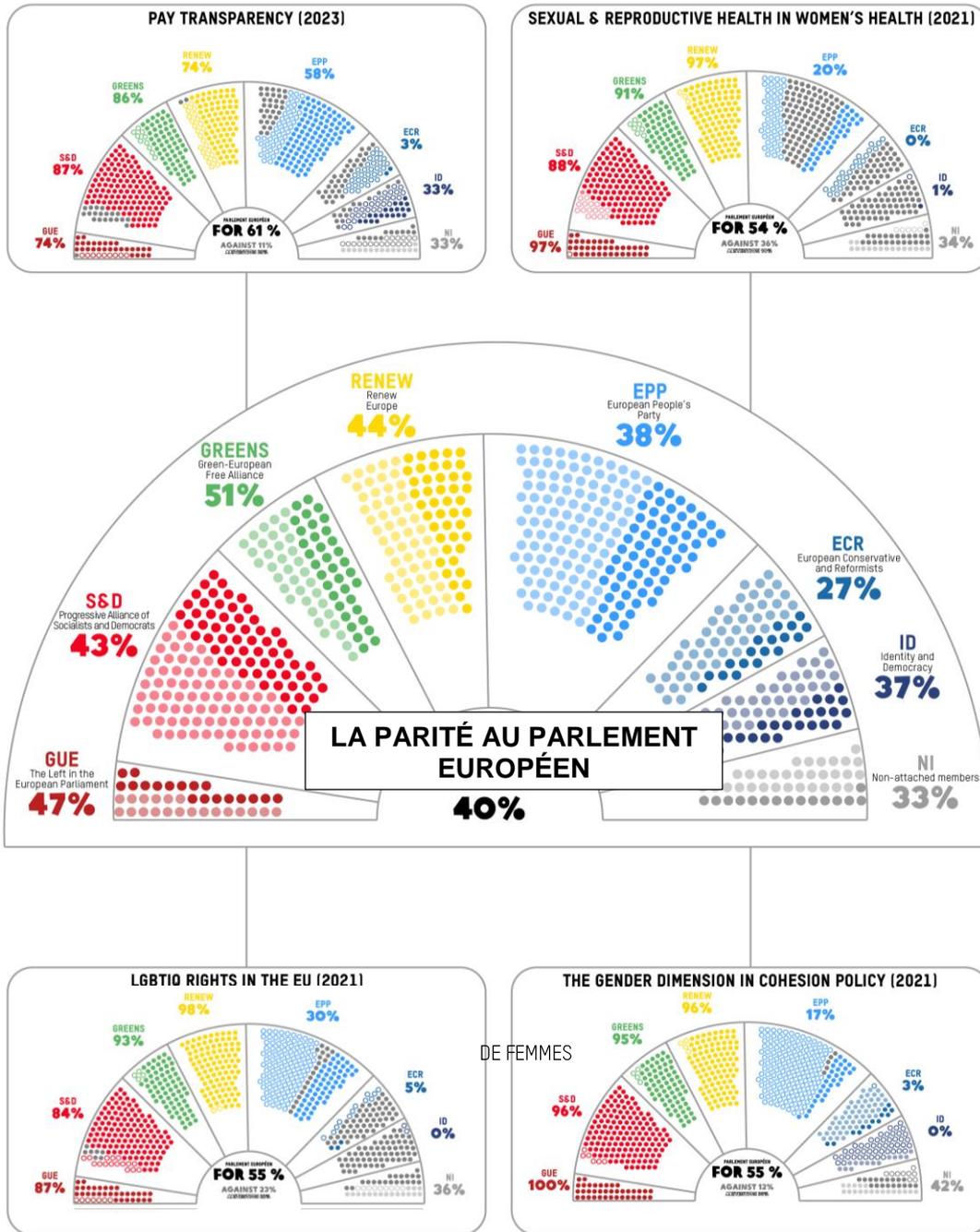
		<p>Dans d'autres publications, GUE/NGL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• souligne sa détermination, aux niveaux national, européen et international, à promouvoir les droits sexuels et reproductifs, tout en renforçant les droits économiques et sociaux des femmes</li> <li>• souligne l'importance de la participation politique des femmes et de leur représentation dans la prise de décision</li> <li>• considère que la prise en compte du genre dans l'action climatique et le développement durable est essentielle</li> <li>• place l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur des politiques étrangères de l'UE, notamment en matière de commerce, de développement et de sécurité<sup>98</sup>.</li> </ul> <p>GUE/NGL dispose d'un groupe de travail formel chargé de l'intégration de la dimension de genre dans les initiatives du groupe<sup>99</sup></p> <p>Au PE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• se prononce en faveur de l'inclusion de dispositions relatives au viol dans la directive de l'UE afin de lutter contre la violence à caractère sexiste et la violence domestique.<sup>100</sup></li> <li>• considère l'intégration de la dimension de genre comme une question transversale pertinente dans tous les domaines politiques et qui relèvent de la responsabilité de tous les membres du groupe.</li> </ul>
Membres non-inscrits	49 députés européens (7% du PE) dont 16 femmes (42,6%)	Absence de positions communes <sup>101</sup> .

## 2. AU PARLEMENT EUROPÉEN, LE VOTE SUR L'ÉGALITÉ DE GENRE CONNAÎT UN ÉQUILIBRE PRÉCAIRE.

Ses membres étant directement élus par les citoyens de l'UE, le PE est la plus démocratique de toutes les institutions de l'UE. Il est également souvent considéré comme l'institution la plus favorable aux femmes, notamment pour son rôle dans la politisation de questions fondamentales telles que l'égalité de genre sur la scène politique européenne, en adoptant des politiques visant à lutter contre les inégalités entre femmes et hommes

et la discrimination LGBTQIA+<sup>102</sup>. Cependant, l'analyse ci-dessus des différents groupes politiques au sein du PE démontre que le **soutien aux questions d'égalité n'est pas unanime et que l'égalité de genre reste un concept contesté et une norme sujette à contestation au sein du PE**<sup>103</sup>.

Au PE, les positions diffèrent d'un groupe politique à l'autre lorsqu'il s'agit de voter des mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (voir plus de détails dans l'annexe 5).



DE FEMMES

De la gauche radicale au centre (**GUE/NGL, Verts/ALE, S&D, Renew**) les groupes politiques ont majoritairement soutenu les mesures relatives à l'égalité de genre, un positionnement plus ambiguë pour le PPE, variant au cas par cas et jouant sur l'abstention. Enfin, le groupe conservateur **ECR** et le groupe d'extrême droite **ID** s'opposent systématiquement à ces mesures en faveur de l'égalité des sexes.

Ainsi, la sphère gauche-vert-libérale du PE agit généralement comme une coalition pour garantir que l'égalité de genre et les droits LGBTQIA+ figure à l'ordre du jour, mais son succès dépend du PPE et de ses positions contradictoires<sup>104</sup>.

## C. LES MAUVAISES INFLUENCES AU SEIN DU CONSEIL DE L'UNION

Le Conseil de l'Union européenne, ou officieusement le Conseil des ministres, **ne dispose pas d'une formation spécifique capable de réunir régulièrement tous les ministres des États membres de l'UE chargés de l'égalité de genre**<sup>105</sup>. L'égalité entre les femmes et les hommes est généralement traitée au sein du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" (EPSCO), qui a adopté plusieurs conclusions pertinentes sur l'égalité femmes-hommes au cours des dernières années<sup>106</sup>. Sous la présidence tournante espagnole de l'UE (juillet-décembre 2023), de légers progrès ont été réalisés :

- les conclusions sur les systèmes de soins du Conseil EPSCO du 29 novembre 2023<sup>107</sup>, et
- les lignes directrices en matière d'économie et de politique de soins pour les partenaires de développement de l'UE<sup>108</sup>.

Parmi les autres conclusions notables adoptées par le Conseil, on peut citer

- L'égalité de genre dans les économies perturbées : focus sur la jeune génération (2022)<sup>109</sup>,
- Les femmes dans le sport et la discrimination sexiste (2023)<sup>110</sup>, et
- Intégration d'une perspective d'égalité de genre dans les politiques, les programmes et les budgets (2023)<sup>111</sup>.

Malgré ce travail, le Conseil a interrompu les progrès de certaines réformes législatives sur l'égalité de genre, par exemple, lors de la présentation de la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. En raison de l'opposition de certains États membres au sein du Conseil, aucun accord n'a été trouvé sur la criminalisation du viol fondé sur la contrainte et le non-consentement de la victime, manquant ainsi une occasion de mettre en place une législation européenne ambitieuse. Le Conseil n'a pas non plus donné suite à la résolution du Parlement européen

visant à inclure le droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Le suivi des prises de position des Etats membres est entravée par le manque de transparence et d'ouverture de la prise de décision au sein du Conseil. Cela permet aux ministres de détourner leur participation active et de se cacher derrière la Commission européenne sans s'exposer "à visage découvert"<sup>112</sup>. Le manque de transparence concernant les gouvernements qui bloquent la législation en faveur de l'égalité limite la capacité à suivre et à influencer efficacement le processus décisionnel de l'UE.

## 2. L'UE : UN PATCHWORK DE CONDITIONS POUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES UNE UNION INEGALE EN MATIERE D'EGALITE DE GENRE

### A. VERS UNE JURIDICTION COMMUNE POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE SEXISTES ET SEXUELLES?

**Il n'existe actuellement aucun instrument juridique spécifique pour lutter contre les violences basées sur le genre (VBG) au niveau de l'UE.** Néanmoins, le sujet est traité par plusieurs directives et règlements, notamment dans les domaines de la coopération judiciaire en matière pénale (en particulier concernant la prévention de la criminalité et les droits des victimes de la criminalité), de l'égalité de genre, et de la politique d'asile<sup>113</sup>.

En juin 2023, l'UE a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, connue sous le nom de "**Convention d'Istanbul**"<sup>114</sup>. Cela signifie que l'UE adhère à la Convention concernant les institutions et l'administration publique de l'Union, ainsi que les questions liées à la coopération judiciaire en matière pénale, à l'asile et au non-refoulement<sup>115</sup>.

Il s'agit d'une étape importante pour les droits des femmes. En effet, **l'UE s'est engagée à prendre un ensemble de mesures globales et contraignantes pour lutter contre les VBG** et rendre compte de leur mise en œuvre et à collecter des données<sup>116</sup>.

Néanmoins, la ratification de la convention d'Istanbul s'est heurtée à des résistances, des États comme la Bulgarie et la Slovaquie refusant de ratifier à l'échelle nationale. **Les principales objections étaient en rapport avec des appréhensions concernant l'"idéologie du genre" qui serait prônée par la Convention d'Istanbul**, qui, selon les critiques, est en contradiction directe avec leurs principes constitutionnels. En 2020, la Pologne a annoncé la possibilité de se retirer de la Convention d'Istanbul<sup>117</sup>. Le ministre polonais de la Justice, M. Ziobro, a déclaré que la Convention d'Istanbul violait les droits des parents et "contenait des éléments de nature idéologique"<sup>118</sup>. Plus généralement, **ceux qui s'opposent à la Convention d'Istanbul s'en remettent généralement aux "valeurs familiales traditionnelles"** et prônent l'adhésion aux rôles stéréotypés des femmes et des hommes, qu'ils perçoivent comme "naturels". Ils considèrent la Convention d'Istanbul comme "une menace pour ces valeurs" et la décrivent comme "un outil de l'agenda libéral et une menace potentielle pour les fondements moraux de la nation"<sup>119</sup>.

Ces tensions et désaccords entre les États membres se reflètent également dans la non-adoption de l'article 5, qui définit le viol fondé sur l'absence de consentement, dans la **Directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, présentée par la Commission le 8 mars 2022**. La Directive a été adoptée, mais sans définition du viol, en raison de l'opposition de plusieurs pays, dont la France<sup>120</sup>. Même si cette Directive représente un pas en avant comme tout premier instrument législatif de lutte contre la violence à l'égard des femmes, c'est une occasion manquée d'adopter une législation ambitieuse sur le viol au niveau de l'UE, en raison du blocage du Conseil.

L'augmentation des signalements de violences domestiques pendant les confinements du COVID-19 nous rappelle tristement que les femmes sont le plus souvent exposées aux plus graves dangers de la part de ceux qui leur sont les plus proches<sup>121</sup>. **Lorsque la pandémie a frappé, aucun État membre de l'UE ne disposait d'un plan d'intervention en cas de catastrophe spécifiquement conçu pour faire face à l'augmentation potentielle de la violence basée sur le genre**<sup>122</sup>.

L'UE a adopté de nouvelles mesures<sup>123</sup> en réponse aux actes de violence conjugale, notamment la Directive sur les droits des victimes et la stratégie de l'UE en matière de droits des victimes<sup>124</sup>. Le 29 novembre 2023, la Commission a créé le réseau de l'UE pour la prévention de la violence conjugale et de la violence basée sur le genre, dans lequel l'implication des hommes et des garçons est considérée comme un élément clé. Le réseau se réunira deux fois par an et sera composé de fonctionnaires des États

membres et de parties prenantes<sup>125</sup>.

## B. POUR UNE BUDGETISATION FEMINISTE !

### Qu'est-ce que la budgétisation sensible au genre ?

Un budget sensible au genre est un budget public conçu pour profiter à tou·te·s, qui garantisse une répartition équitable des ressources et en promouvant l'égalité femmes-hommes. **La budgétisation sensible au genre est essentielle autant pour la justice de genre que pour la justice fiscale.** Il s'agit d'examiner minutieusement les budgets gouvernementaux afin d'évaluer leur impact différencié sur les femmes et les hommes, de prendre en compte les normes et les rôles associés et d'examiner les relations entre les sexes. Le processus consiste également à transformer ces budgets afin de concrétiser les engagements en matière d'égalité de genre<sup>126</sup>.

Les besoins pratiques et stratégiques des femmes et des filles et des hommes et des garçons varient souvent. Les politiques ont longtemps été faites par et pour les hommes. La sous-représentation des femmes dans la sphère publique peut aboutir à des politiques gouvernementales, y compris économiques, qui négligent leurs besoins et priorités spécifiques. Ces différences ont parfois pour conséquence que des politiques apparemment neutres aient des effets inattendus, tels que l'exacerbation de l'inégalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, les prestations et les pensions liées à un emploi rémunéré à temps plein excluent parfois les femmes de l'économie informelle ou celles qui ne travaillent pas à temps plein en raison de leurs responsabilités familiales<sup>127</sup>.

Les gouvernements fondent généralement leurs budgets sur les données du marché du travail formel et rémunéré et sur les secteurs contribuant au PIB. Toutefois, l'exclusion de facteurs pertinents, tels que l'économie non rémunérée (comprenant les soins, le nettoyage, l'éducation des enfants et la production alimentaire domestique), peut conduire les décideurs politiques à négliger des aspects importants lors de la formulation des politiques. Malgré la valeur substantielle de l'économie non rémunérée, elle n'est souvent pas mesurée et n'est pas prise en compte dans les processus d'élaboration des politiques<sup>128</sup>.

Adopter une démarche de budgétisation sensible au genre est un préalable de l'approche féministe. C'est pourquoi Oxfam défend une réelle budgétisation féministe !

Un budget européen sensible au genre mettrait en œuvre l'intégration de la dimension de genre partout, dans tous les domaines politiques afin de garantir que le budget bénéficie de manière égale aux femmes et aux hommes. Il permettrait également d'aborder et d'éliminer les écarts et les stéréotypes entre les sexes et d'apporter des changements structurels essentiels dans la manière dont l'UE finance l'égalité de genre. Un budget européen sensible au genre contribuerait à **mettre en place des alternatives économiques féministes**<sup>130</sup>, telles que :

- l'imposition des riches et la mise en œuvre d'une fiscalité progressive durable ;
- la mise à l'écart de politiques d'austérité qui nuisent principalement aux femmes, aux filles et aux groupes marginalisés ;
- l'investissement dans les biens, les services et les infrastructures publics et l'opposition à la privatisation ; et
- le soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes et le travail des organisations de femmes pour changer le pouvoir, et leur accorder des fonds plus importants<sup>131</sup>.

En 2021, la Cour des comptes européenne (CCE) a évalué si la Commission avait appliqué l'approche intégrée de l'égalité de genre dans le budget de l'UE à partir de 2014. Elle a conclu que la **Commission n'avait pas encore respecté ses engagements**<sup>132</sup>, même si<sup>133</sup>, un an plus tôt, elle s'était engagée à améliorer l'égalité femmes-hommes et l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre et le suivi des programmes concernés du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027<sup>134</sup>. Conformément aux recommandations de la CCE, la Commission a élaboré une méthodologie pour suivre les dépenses en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et l'a expérimentée dans tous les programmes de dépenses dans le cadre du projet de budget 2023, puis à nouveau en 2024.

Si la Commission européenne a annoncé que **84 % du projet de budget de l'UE contribue ou peut contribuer à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes**<sup>135</sup>, l'analyse détaillée est beaucoup plus nuancée.

Afin d'établir le niveau d'engagement des interventions de l'UE en faveur de l'égalité de genre, la Commission européenne a adopté un système de notation pour différencier les programmes<sup>136</sup> dont l'objectif principal est l'égalité de genre (note 2, correspondant à 2 % du budget total de la Commission), les programmes dont l'un des objectifs est l'égalité (note 1, correspondant à 9 % du budget total de la Commission) et ceux qui ont le potentiel de contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes (note 0\*, correspondant à 73 % du budget total de la Commission).

L'OCDE exigerait en particulier des objectifs ou des indicateurs ventilés par sexe comme critère minimum. Toutefois, la Commission ne les inclut pas dans sa méthodologie pilote<sup>137</sup>. En outre, **elle ne tient pas compte des potentiels effets délétères : elle examine si les interventions réduisent l'inégalité entre les femmes et les hommes, mais pas le risque qu'elles**

*Les budgets sensibles au genre sont nécessaires pour garantir que les politiques gouvernementales ne créent pas, ne maintiennent pas ou n'exacerbent pas les inégalités entre les femmes et les hommes, mais répondent plutôt aux besoins spécifiques, croisés et évolutifs de toutes les personnes.*

<sup>129</sup>ONU FEMMES.

**l'accroissent.**

L'orientation prise par le CFP pour 2021-2027 et la facilité de redressement et de résilience (FRR)<sup>138</sup> montre que l'intégration de l'égalité de genre dans le budget de l'UE n'est pas encore une pratique institutionnalisée au sein de la Commission. Au contraire, elle semble s'appuyer sur le contrôle permanent des experts en matière d'égalité de genre, des défenseurs de la société civile et du Parlement européen. La vigilance de ces expert·te·s et défenseur·euse·s s'est avérée déterminante<sup>139</sup>. Il est donc devenu urgent de suivre les travaux de la Commission sur la budgétisation sensible au genre avec l'aide d'expert·te·s en la matière, de défenseur·euse·s de la société civile et du Parlement européen afin de s'assurer qu'une méthodologie plus fiable est mise en œuvre dans l'évaluation du budget de l'UE et de promouvoir une augmentation des ressources financières pour l'égalité de genre.

## C. UNE POLITIQUE EUROPEENNE DES SOINS ENCOURAGEANTE MAIS INSUFFISANTE

### Construire une société européenne solidaire

Compte tenu des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, le travail de soins devrait être au cœur de toutes les politiques et de toutes les décisions. Oxfam propose une **société solidaire qui remette en question les hypothèses et transforme les structures et les modèles actuels, sur la base d'une éthique de la bienveillance**<sup>140</sup>. Pour aller de l'avant, l'Europe féministe adoptera un cadre sur les soins qui visera les objectifs suivants :

- **Reconnaître** le travail de soins non rémunérés ou mal rémunérés comme un travail ayant une valeur réelle.
- **Réduire** le nombre d'heures consacrées aux tâches de soins non rémunérées grâce à un meilleur accès à services publics abordables et de qualité \*.
- **Redistribuer** plus équitablement le travail de soins non rémunérés au sein du ménage et transférer simultanément la responsabilité du travail de soins non rémunérés à l'État et au secteur privé.
- **Représenter** les aidant·te·s les plus marginalisé·e·s et veiller à ce qu'ils aient leur mot à dire dans la conception et la mise en œuvre des politiques, des services et des systèmes qui affectent leur vie<sup>141</sup>.

La stratégie européenne en matière de soins, présentée par la Commission européenne en 2022, vise à garantir des soins de qualité, abordables et accessibles dans toute l'UE, tant pour les personnes qui bénéficient de soins que pour les aidant·e·s, qu'il s'agisse de professionnel·le·s ou de

travailleur·euse·s informel·le·s<sup>142</sup>. La stratégie se concentre sur plusieurs domaines clés<sup>143</sup>: l'éducation et l'accueil de la petite enfance, les soins de longue durée, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, des conditions de travail et une formation équitables, ainsi qu'un financement adéquat pour des systèmes et des infrastructures de soins de qualité (pour plus de plus amples informations, consulter l'annexe 6).

Compte tenu des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans le domaine des soins, qu'ils soient rémunérés ou non, la Commission a décidé de prendre l'initiative dans ce domaine politique encore peu exploré.

**Dans l'ensemble, la stratégie oriente l'attention du secteur des soins vers un modèle de soins durable et fondé sur les droits humains, axé autant sur les soins formels qu'informels<sup>144</sup>.** Les OSC féministes ont salué l'accent mis sur la qualité, le caractère abordable, l'accessibilité et l'inclusion en tant qu'éléments fondamentaux des services de soins, ainsi que le fait que la stratégie reconnaisse que les soins sont essentiels à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>145</sup>. Dans l'ensemble, la stratégie aborde également **le déséquilibre entre les sexes dans le secteur des soins, principalement représenté par les femmes, y compris les femmes migrantes, et appelle à la promotion du secteur et à l'amélioration des salaires et des conditions de travail.** Cela peut cependant avoir un impact sur la réduction des écarts de rémunération, de pension et, par conséquent, de pauvreté entre les femmes et les hommes, ainsi que sur la lutte contre les stéréotypes sexistes<sup>146</sup>.

Cependant, **la stratégie ne va pas assez loin dans la reconnaissance d'un cadre solide dans lequel les soins sont considérés comme un élément fondamental** du modèle économique, social et environnemental européen, et elle ne reconnaît pas la question essentielle de la fin de la ségrégation entre les personnes ayant besoin de soins et le reste de la société.<sup>147</sup> Dans l'ensemble, six principales lacunes sont identifiées :

- **Connaissances et recherche** : le volet "Connaissances" fait défaut dans la mesure où il manque une perspective de genre et de notions telles que les inégalités multidimensionnelles dans la distribution des soins, l'utilisation du temps et la pauvreté en temps, la contribution du travail non rémunéré à l'économie, etc.<sup>148</sup>
- **Changement culturel** : aucune mesure n'est prévue pour renforcer la demande sociale en faveur du droit aux soins, et les travaux de sensibilisation manquent d'ambition.<sup>149</sup>

- **Au niveau local** : les soins communautaires et les expériences de terrain sont totalement absents de la stratégie, bien qu'ils soient l'un des principaux acteurs, en particulier en cas de pandémie.<sup>150</sup>
- **Financement du système de soins** : la stratégie est faible concernant le financement des soins et la justice fiscale<sup>151</sup>.
- **Approche fondée sur le cycle de vie** : la stratégie repose sur une approche "fragmentée" des soins, axée sur la petite enfance et les soins de longue durée, alors qu'elle devrait adopter une approche fondée sur le cycle de vie.
- **Approche globale** : bien que de nombreux acteurs, en particulier au sein de la société civile, aient appelé à un pacte birégional sur les sociétés de soins avec l'Amérique latine et les Caraïbes, l'UE a décidé d'ignorer ces propositions.

**Les atteintes aux droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) nécessitent une réponse de l'UE à la hauteur des enjeux.**

L'action visant à promouvoir l'accès aux DSSR au sein de l'UE a été limitée<sup>152</sup>, principalement parce que la politique sanitaire de l'UE est une compétence nationale<sup>153</sup>, ce qui signifie que l'élaboration des politiques, l'administration des systèmes de santé nationaux et la prestation de soins de santé nationaux (y compris le financement et l'étendue des services) relèvent exclusivement du ressort des États membres<sup>154</sup>. Nous avons donc choisi de ne pas développer ce thème dans cette note d'information. Cependant, nous présentons ci-dessous les mesures significatives liées à l'égalité de genre adoptées par les institutions européennes dans le domaine de la santé de 2019 à 2024.

**Alors que les mouvements et acteurs politiques d'extrême droite (anti-avortement et anti-genre) ont gagné du terrain (et mobilisé des fonds publics) dans toute l'Europe, les institutions de l'UE débattent de plus en plus, depuis 2021, de la santé et des droits sexuels et reproductifs, et en particulier de l'avortement.** Il s'agit notamment d'un débat au Parlement européen sur l'interdiction *de facto* de l'avortement<sup>155</sup> en Pologne et de l'adoption d'une résolution sur la santé sexuelle et reproductive et les droits des femmes, qui invite les États membres à garantir l'accès à l'avortement, à la contraception et à l'éducation à la sexualité<sup>156</sup>. Reconnaisant le recul croissant des droits à l'avortement aux États-Unis et en Europe, les députés ont également voté en 2022 une résolution appelant à l'inclusion du droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE<sup>157</sup>. Le vote demande au Conseil européen de modifier la Charte en ajoutant que "toute personne a droit à un avortement sûr et légal"<sup>158</sup>; cependant, le Conseil n'a jusqu'à présent pas donné suite à cette résolution<sup>159</sup>. L'article 35 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne prévoit déjà des dispositions relatives au droit d'accès aux soins de santé, bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence de l'Union européenne<sup>160</sup>. De plus la modification de la Charte des

**Vers un "Care Deal" européen ?**

*"Compte tenu des écarts importants entre les femmes et les hommes en matière de prestation de soins, en particulier de soins non rémunérés, nous avons besoin d'un modèle économique et social qui valorise les soins et les place au centre des préoccupations. Prendre soin les uns des autres, de la planète, des enfants, des parents et des personnes ayant des besoins spécifiques ne devrait pas être une réflexion après coup, mais l'objectif central de notre modèle économique. C'est pourquoi nous avons besoin d'un Care Deal pour l'Europe. Nous pensons que la stratégie européenne en matière de soins constitue un premier pas dans cette direction".*

*Reka Safrany, Présidente du Lobby européen des femmes*



**OXFAM**

## D. DES PROGRES COLLECTIFS EN FAVEUR DES COMMUNAUTES LGBTQIA+ CONTESTES PAR CERTAINS ÉTATS

En 2020, la Commission européenne a adopté sa toute première "stratégie pour l'égalité des personnes LGBTIQ" pour la période 2020-2025, qui s'efforce de construire une "Union de l'égalité" dans laquelle la diversité est promue et protégée, et où toutes les personnes peuvent aimer qui elles veulent et être elles-mêmes sans risque de discrimination, d'exclusion, de haine ou de violence. La stratégie repose sur quatre piliers<sup>161</sup> et comprend des actions ciblées, des mesures juridiques et des mesures de financement pour les cinq prochaines années. L'UE a également pris des mesures pour étendre la protection juridique et sociale des personnes LGBTQIA+, notamment en luttant contre l'homophobie et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et en garantissant l'égalité d'accès aux soins de santé pour les personnes LGBTQIA+. En 2021, le sous-groupe sur l'égalité LGBTQIA+ a été créé au sein du groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité afin d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie LGBTQIA+<sup>162</sup>.

Parmi ses autres réalisations, citons :

- la législation visant à renforcer le rôle des organismes de promotion de l'égalité proposée par la Commission en 2022<sup>163,164</sup> ;
- plus de 100 projets axés sur la promotion de l'égalité LGBTQIA+ dans le cadre des programmes Erasmus+ et du Corps européen de solidarité ; et
- publication du rapport sur les principales conclusions de l'enquête sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre par l'Agence européenne pour l'asile en 2022<sup>165</sup>.

Actuellement, en vertu de la législation européenne, les organismes de promotion de l'égalité ont des responsabilités en matière de discrimination fondée sur le sexe et l'origine raciale ou ethnique dans des domaines spécifiques. La couverture juridique d'autres motifs, tels que l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, est laissée à la discrétion des États membres<sup>166</sup>. En 2022, la Commission européenne a proposé des normes contraignantes pour les organismes de promotion de l'égalité de traitement afin d'étendre leur mandat à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans le domaine de l'emploi et du travail<sup>167</sup>.

Dans le cadre des développements législatifs, en décembre 2023, la présidence du Conseil et les négociateurs du Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire sur la proposition de règles harmonisées

sur l'intelligence artificielle (IA), la loi dite sur l'intelligence artificielle<sup>168</sup> qui **propose de nouvelles exigences contraignantes pour tous les systèmes d'IA à haut risque afin de garantir une protection contre la discrimination, y compris sur la base de l'orientation sexuelle** (ainsi que des origines raciales ou ethniques, des handicaps et de l'âge)<sup>169</sup>.

L'adoption de la proposition de directive sur l'égalité de traitement<sup>170</sup> reste une priorité pour la Commission. En étendant le champ d'application de la protection juridique contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle au-delà du domaine de l'emploi et du travail, la directive proposée comblerait une lacune importante dans la législation de l'UE en matière de non-discrimination<sup>171</sup>.

Cependant, malgré ces progrès significatifs au niveau de l'UE, certains États membres n'ont toujours pas reconnu et protégé les droits des personnes LGBTQIA+. Ainsi, la Hongrie a adopté en 2021 une loi interdisant la "représentation ou la promotion" de l'homosexualité et du changement de sexe auprès des mineurs.<sup>173</sup> En Pologne, une centaine d'autorités locales ont adopté une résolution "contre l'idéologie LGBT" ou une "charte des droits de la famille" depuis 2019. La montée du mouvement anti-genre est une préoccupation majeure, qui pourrait compromettre les progrès réalisés dans la reconnaissance et la protection des divers droits de la communauté LGBTQIA+.

*Le droit international relatif aux droits de l'enfant est clair : ces amendements anti-LGBT constituent une violation des engagements de la Hongrie à l'égard du cadre juridique international et doivent être abrogés.*

International Lesbian and Gay Association<sup>172</sup>

### 3. POUR UNE UE VERITABLEMENT ENGAGEE EN FAVEUR DE L'EGALITE DE GENRE A L'INTERNATIONAL

L'action extérieure de l'UE inclut la lutte pour l'égalité de genre au niveau international. Cependant, cet engagement reste superficiel par rapport aux moyens d'action de l'UE, mais aussi par rapport aux besoins identifiés sur le terrain et à la manière dont l'aide est allouée. Au cours de la dernière législature, l'UE a mis en place plusieurs stratégies visant à institutionnaliser l'aide genrée.

Toutefois, l'UE doit adopter une réelle politique étrangère féministe intersectionnelle (*la France a choisi le terme de diplomatie féministe*), à l'instar de certains de ses États membres, afin de provoquer un changement

systemique et structurel dans l'action étrangère.

Le concept de politique étrangère féministe a été inventé en Europe, **la Suède étant le premier État à s'engager explicitement à soutenir et à mettre en œuvre une telle politique en 2014**<sup>175</sup>. Comme de nombreux États membres européens, notamment le Luxembourg, la France, l'Espagne, l'Allemagne et les Pays-Bas, adoptent progressivement une politique étrangère féministe, **nous sommes dans une dynamique féministe qui appelle l'UE à en adopter également une.**

## A. LE DEFILÉ DE L'APD FÉMINISTE.

Le sixième domaine d'action de la stratégie de l'UE en matière d'égalité de genre est la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de l'autonomisation des femmes hors de l'UE. **La Commission établit que l'égalité de genre est un objectif central de l'action extérieure de l'UE** et que l'UE promouvra l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans son action extérieure :

- à travers ses partenariats internationaux ;
- ses dialogues politiques et sur les droits de l'homme avec les pays tiers ;
- sa politique commerciale ;
- ses politiques de voisinage et d'élargissement, y compris dans le cadre des négociations d'adhésion et du processus de stabilisation et d'association ; et
- ses actions dans les situations fragiles, en cas de conflit et de catastrophes<sup>176</sup>.

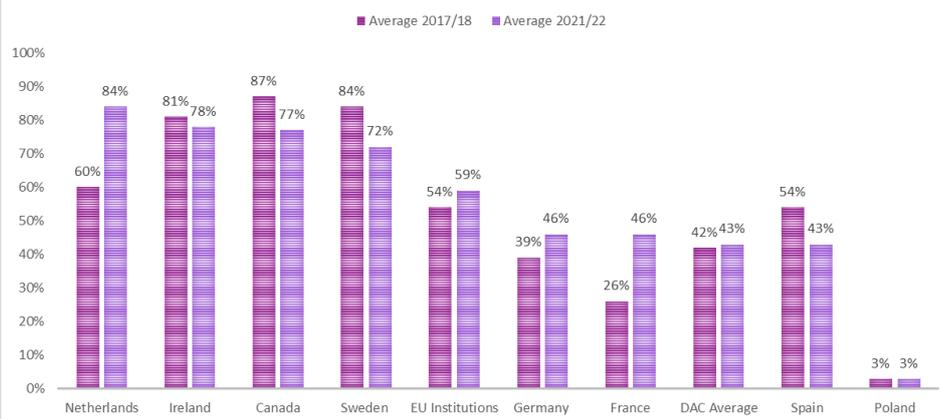
L'aide bilatérale allouée à l'égalité de genre a représenté en moyenne 49,2 % de l'aide des institutions européennes examinée de 2019 à 2022<sup>177</sup>. En 2018, cette aide s'est élevée à 49,8 %, **loin d'atteindre l'objectif de 85 % que l'Europe s'est fixé.**

Les décaissements ont donc stagné, mais les engagements ont légèrement augmenté ces dernières années, comme le montre le graphique ci-dessous<sup>178</sup>.

*«La politique étrangère féministe est la politique d'un État qui définit ses interactions avec d'autres États et mouvements d'une manière qui donne la priorité à l'égalité des sexes et consacre les droits humains des femmes et d'autres groupes traditionnellement marginalisés, alloue des ressources importantes pour réaliser cette vision et cherche, par sa mise en œuvre, à perturber les structures de pouvoir patriarcales et dominées par les hommes dans tous ses leviers d'influence (aide, commerce, défense et diplomatie), en s'appuyant sur les voix des activistes, groupes et mouvements féministes».*

*International Center for Research on Women*<sup>174</sup>

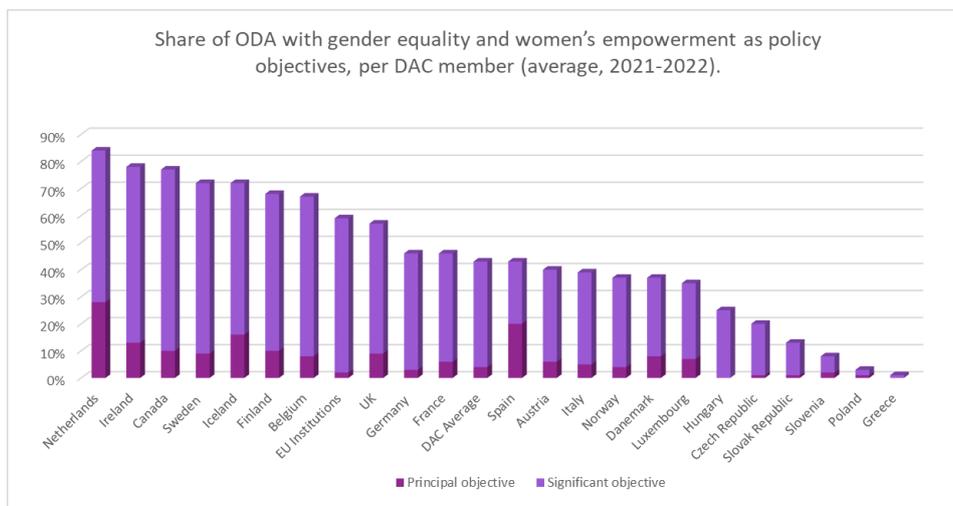
## EVOLUTION OF THE SHARE OF ODA WITH GENDER EQUALITY AND WOMEN'S EMPOWERMENT AS POLICY OBJECTIVES



Évolution de la part de l'APD dont les objectifs politiques sont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes<sup>179</sup>. Source : OCDE<sup>180</sup>

Les Pays-Bas ont connu une forte croissance ces dernières années, devenant le pays le plus performant de l'Union européenne. Dans le même temps, il convient de noter que l'Union européenne est loin des normes de certains de ses pays membres, tels que les Pays-Bas et l'Irlande.

Share of ODA with gender equality and women's empowerment as policy objectives, per DAC member (average, 2021-2022).



Évolution de la part de l'APD dont les objectifs politiques sont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Source : OCDE<sup>181</sup>

Il convient de noter que **l'Union européenne est très peu performante concernant les projets d'aide dont l'objectif principal est l'égalité de genre** (voir plus de détails sur le système de notation du CAD de l'OCDE à l'annexe 7), puisqu'elle n'atteint que 2 % de son APD, contre 28 % pour les Pays-Bas, alors que l'objectif de l'OCDE, approuvé par l'UE, est fixé à 20 %.

## LA NÉCESSITÉ DE SOUTENIR LES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Les organisations féministes (OF) sont en première ligne dans la lutte pour faire avancer les droits des femmes. **Le soutien aux organisations de la société civile est essentiel pour s'attaquer aux causes profondes et aux conséquences de l'inégalité.** Cependant, ces organisations ne reçoivent qu'une infime partie du financement de l'aide internationale, et ce financement n'est pas du tout adapté à leur situation<sup>182</sup>. La charge administrative est insoutenable pour ces organisations qui sont souvent indépendantes et gérées par un petit nombre de militants bénévoles, et elle exacerbe les inégalités : ceux qui ont du poids et du pouvoir peuvent façonner les politiques et prendre des décisions en matière de dépenses et d'impôts pour s'assurer encore plus d'argent et de pouvoir, au détriment de la majorité. **Dans ce contexte, les organisations féministes se mobilisent pour obtenir des changements de législation et dans les pratiques défavorables aux femmes et aux groupes marginalisés et pour mettre en œuvre des programmes clés de lutte contre les inégalités.**

Il est essentiel de maintenir les OF et les groupes féministes au centre des consultations avec les bailleurs de l'aide internationale afin de co-concevoir et de co-diriger les projets et les fonds nécessaires pour apporter un changement significatif. Leurs vastes connaissances ne doivent pas être utilisées uniquement à titre de référence ; il convient plutôt de créer des espaces inclusifs et sûrs pour que ces échanges aient lieu régulièrement.

L'Europe fait figure de mauvais élève en matière de financement des organisations féministes. Depuis 2005, l'aide moyenne de l'UE aux organisations et mouvements de défense des droits des femmes et aux institutions gouvernementales s'élève à 27,5 millions de dollars par an<sup>183</sup>. **Ce chiffre est particulièrement bas, puisqu'il ne représente que 0,08 % de l'aide totale des institutions européennes en 2022<sup>184</sup>.**

Volume d'aide des institutions européennes aux organisations et mouvements de défense des droits des femmes et aux institutions gouvernementales dans les pays en développement (en millions d'USD par an)

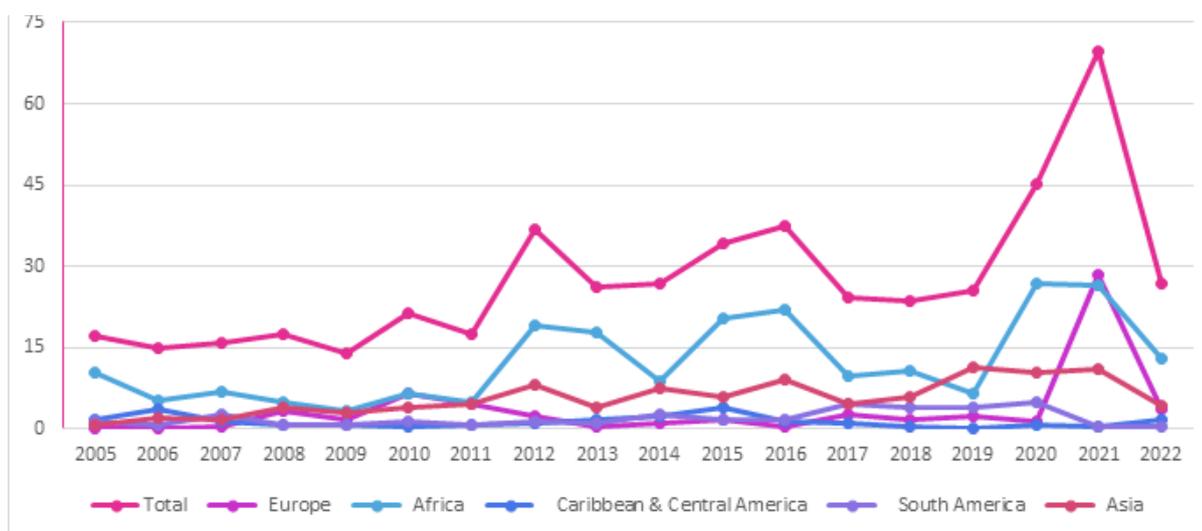


Schéma 1 : Système de notification des pays créanciers (SNPC) OCDE ; code 15170

Durant son mandat, la Commission européenne a pu d'atteindre une moyenne de 41,8 millions de dollars par an pour soutenir les OF de 2019 à 2022, ce qui représente une augmentation de 41 % par rapport à la moyenne de 2014-2018 (29,3 millions de dollars) ; il s'agit d'une étape à saluer. Toutefois, en 2022 (dernière année enregistrée), cette aide est tombée à 26,8 millions de dollars, revenant ainsi aux niveaux atteints lors de l'intervention de la Commission. Non seulement cette tendance est préoccupante, mais le niveau d'ambition est très faible si on le compare, notamment, à celui d'un État membre comme la France, qui s'est engagée à elle seule à verser près de deux fois ce montant par an durant les cinq prochaines années. **Globalement, ce soutien représente une maigre contribution de 6 centimes de la part de chaque citoyen européen**<sup>185</sup>.

En outre, **l'aide au développement doit inclure un financement à long terme et être directement accessible aux organisations féministes.** Le financement direct des OF doit être flexible et ne doit pas imposer une charge administrative trop lourde qui empêche les petites organisations de demander des fonds. L'accès aux fonds devrait favoriser la coopération entre les organisations locales plutôt que la concurrence. Les bailleurs peuvent également renforcer l'impact de l'aide budgétaire sur les questions de genre en la subordonnant à l'inclusion d'indicateurs d'égalité des sexes dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

### L'exemple français : un fonds destiné aux organisations féministes, le FSOF

Depuis 2019, la "diplomatie féministe" de la France a conduit au lancement de plusieurs initiatives spécifiques, dont le "Fonds de soutien aux organisations féministes" (FSOF), un mécanisme de financement direct pour les organisations féministes. Grâce à cette initiative, l'engagement financier de la France auprès des organisations féministes est passé de 2 millions de dollars à 116 millions de dollars de 2018 à 2019. Le FSOF est composé de trois canaux de financement :

- Fonds intermédiés délégués aux associations
- Initiatives d'OSC gérées par l'AFD
- Soutien des enveloppes budgétaires gérées directement par les ambassades.

Dans ce cadre, un forum d'échange intéressant a également été élaboré lors d'ateliers stratégiques, entre les institutions françaises et la société civile.

En septembre 2023, la France a annoncé les modalités de renouvellement de la FSOF et la mobilisation d'un budget de 250 millions d'euros sur cinq ans pour la FSOF 2023-2027.

Cette annonce est un deuxième pas vers un véritable engagement en faveur d'une politique étrangère féministe française. Néanmoins, **ce financement ne représente qu'une infime partie (moins de 1 %) de l'aide française.**

### Une initiative de jeunes contre la violence à caractère sexiste

*Au Burkina Faso, l'association "Initiative de Jeunes pour le Développement", soutenue par le Fonds d'Appui aux Organisations Féministes, organise des forums innovants pour prévenir les violences sexistes : " La violence à caractère sexiste reste une réalité dans nos villages. Ce projet a permis d'approfondir les discussions sur le sujet, d'identifier des problèmes spécifiques et d'impliquer activement la population dans la recherche de solutions. Compte tenu de la pertinence du thème abordé et de l'intérêt suscité par sa réalisation, il serait bon de reproduire ce projet afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes à l'avenir".*

*Honorine Baki, secrétaire de l'Initiative de Jeunes pour le Développement<sup>186</sup>*

## B. LES DEBUTS DE L'INTEGRATION DE LA PARITE FEMMES-HOMMES DANS L'ACTION EXTERIEURE DE L'UE

Fin 2020, un nouveau plan d'action de l'UE pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans les relations extérieures 2021-2027 (Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes/Gender Action Plan (GAP) III)<sup>187</sup> a été présenté sous la forme d'une communication de la Commission et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

Le GAP III vise à fournir un cadre politique permettant à l'UE de renforcer son niveau d'engagement, en se concentrant sur cinq piliers<sup>188</sup> :

1. Rendre plus efficace l'engagement de l'UE en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>189</sup> : D'ici à 2025, 85 % de l'ensemble des nouvelles actions extérieures contribueront à la réalisation de cet objectif.
2. Promouvoir un engagement stratégique de l'UE aux niveaux national, régional et multilatéral<sup>190</sup>
3. Vers un monde d'égalité entre les femmes et les hommes : se

- concentrer sur les domaines thématiques clés de l'engagement<sup>191</sup>
4. L'UE montre l'exemple<sup>192</sup>(L'UE s'engage à montrer l'exemple tout au long de son action)
  5. Rapport et communication sur les résultats<sup>193</sup>

L'évaluation à mi-parcours publiée en 2023 a révélé que le GAP III a contribué à accroître l'importance stratégique et à élargir l'approche de l'égalité de genre dans l'action extérieure de l'UE. Toutefois, l'évaluation a révélé la persistance de contraintes internes, notamment le manque de ressources humaines pour gérer les ressources financières accrues<sup>194</sup>.

Dans l'ensemble, l'UE semble intensifier ses efforts en se concentrant explicitement sur le changement de sa culture institutionnelle, en visant un *leadership* sensible au genre au plus haut niveau et en définissant une perspective ambitieuse et progressiste sur l'égalité de genre dans l'action extérieure<sup>195</sup>. Toutefois, les critiques soulignent l'engagement superficiel sur l'approche intersectionnelle et le caractère vague des objectifs du GAP III<sup>196</sup>. Ainsi, l'objectif de "85 % de toutes les nouvelles actions dans le cadre des relations extérieures contribueront à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes d'ici à 2025" n'implique pas d'objectif spécifique concernant le CAD1 de l'OCDE en tant que priorité principale<sup>197</sup>. Un objectif clair et ambitieux de l'UE en matière de financement réel (par exemple 20 %, comme l'ont suggéré certaines organisations de défense des droits des femmes) aurait été beaucoup plus efficace<sup>198</sup>.

Plusieurs défis subsistent dans la mise en œuvre du GAP III, tels que le manque de fonds directs dédiés et de fonds pour les organisations féministes, les faiblesses de l'approche intersectionnelle, le manque de consultations avec les organisations régionales de femmes et les mouvements féministes (voir les détails des demandes d'Oxfam sur la mise en œuvre du GAP III dans l'annexe 8).

En 2020, le Conseil n'a pas pu formuler des conclusions sur le GAP III, trois États membres (la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie) ayant refusé d'approuver le concept d'"égalité de genre". En revanche, 24 États membres ont adopté les conclusions de la présidence. Des organisations telles que CONCORD ont souligné le risque que le *leadership* mondial de l'UE en matière d'égalité de genre soit ébranlé, car l'UE en tant que bloc ne peut plus soulever de manière crédible la question de l'égalité de genre dans les dialogues politiques avec les pays partenaires en raison de l'opposition de certains de ses États membres. Malheureusement, ce *leadership* défaillant pourrait se traduire par un recul de l'égalité femmes-hommes à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE<sup>199</sup>.

L'UE doit encore joindre le geste à la parole en matière d'approche féministe

## au sein de ses ressources humaines diplomatiques

Les données sur le genre du Service européen pour l'action extérieure pour les années 2023 et 2024 montrent que les hommes sont surreprésentés dans les postes d'encadrement supérieur et dans les postes de direction et dans les fonctions diplomatiques (voir la méthodologie en annexe 1). 69% des cadres supérieurs du Service européen pour l'action extérieure sont des hommes<sup>200</sup>.

- 63 % des ambassadeurs<sup>201</sup> et chefs de délégation de l'UE sont des hommes<sup>202</sup>.
- 7 représentants spéciaux de l'UE sur 10 sont des hommes<sup>203</sup>.
- 63 % des cadres supérieurs des délégations de l'UE sont des hommes<sup>204</sup>.
- 72 % des participants aux missions civiles de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) sont des hommes<sup>205</sup>.

Il convient toutefois de noter une **augmentation du nombre de personnes chargées de la coordination des questions d'égalité de genre, puisque 99 % des délégations de l'UE comptent désormais une personne chargée de la coordination des questions d'égalité entre les femmes et les hommes** (87 % des services au siège). La formalisation du rôle s'est également améliorée, puisque la proportion de personnes chargées de la coordination des questions d'égalité dont la description de poste fait référence à leur travail sur l'égalité de genre est passée à 44 % dans les délégations de l'UE et à 79 % au siège<sup>206</sup>. On estime que **84 % des délégations de l'UE ont engagé un dialogue avec la société civile sur l'égalité femmes-hommes en 2022** dans le cadre des feuilles de route de la société civile de l'UE, des dialogues de l'UE sur les droits humains et du groupe des partenaires pour l'égalité de genre et le développement<sup>207</sup>.

## C. POUR UNE VERITABLE POLITIQUE ETRANGERE EUROPEENNE FEMINISTE INTERSECTIONNELLE

Bien que l'UE n'ait pas officiellement adopté de politique étrangère féministe intersectionnelle, elle canalise son engagement par le biais de cadres existants tels que l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS). Toutefois, le cadre de la FPS a été critiqué. Notamment sur le fait qu'il reproduit des conceptualisations binaires du genre<sup>208</sup>. Cela crée une hiérarchie dans laquelle **les besoins des minorités de genre et des identités queer ne sont pas pris en compte au niveau international**, ce qui permet un contrôle discriminatoire de leur sexualité, de leur mariage et de leur identité<sup>209</sup>.

D'autre part, les institutions de l'UE devraient montrer l'exemple aux États

membres en rendant toute leur APD sensible au genre. Elles peuvent s'inspirer de modèles de "politique d'aide internationale féministe" existant, comme celui du Canada.

**La politique étrangère féministe cherche à redéfinir la sécurité en un concept centré sur l'humain de manière globale. L'idée est d'étendre la sécurité au-delà de l'absence de conflit armé pour englober la sécurité économique et politique, la protection contre les crises sanitaires mondiales, les préoccupations liées au changement climatique et la garantie de la sécurité personnelle et de l'intégrité corporelle.** Alors que l'agenda de la SPM se concentre sur la sécurisation des conflits pour les femmes dans le cadre des structures existantes, la politique étrangère féministe préconise un changement systémique, en introduisant des perspectives féministes dans divers secteurs au-delà de la paix et de la sécurité<sup>210</sup>.

### **Une feuille de route pour une politique étrangère féministe intersectionnelle pour les prochains dirigeants de l'UE**

Bien qu'il existe plusieurs exemples d'adoption de la politique étrangère féministe au niveau des États membres au sein de l'UE, des défis persistent dans la mise en œuvre d'une approche intersectionnelle et véritablement transformatrice en matière de genre<sup>211</sup>. **À ce stade, et à l'approche des élections européennes, l'adoption d'une politique étrangère féministe peut être un outil concret et complémentaire pour le GAP III afin de déterminer de nouvelles politiques plus fortes adaptant une approche intersectionnelle et transformatrice de l'action extérieure de l'UE.** Il est nécessaire<sup>212</sup> d'adopter une approche féministe intersectionnelle de la politique étrangère<sup>213</sup> qui i) place la justice sexuelle, raciale, économique et climatique au cœur de ses préoccupations ; ii) donne la priorité à la décolonisation ; et iii) place les voix de ceux qui ont été historiquement les moins représentés, systématiquement opprimés et qui sont souvent les plus touchés, au centre de l'élaboration des politiques<sup>214</sup>.

**Les partis et groupes politiques, ainsi que les futurs député·e·s européen·ne·s élu·e·s, devraient s'engager à défendre l'adoption d'une réelle politique étrangère féministe à l'échelle de l'UE. Une politique étrangère féministe ambitieuse, significative et qui fixe les normes de mise en œuvre au niveau de l'UE et des États membres.** Pour être crédible et efficace, toute politique étrangère féministe doit donc être complétée par une politique nationale féministe intersectionnelle (pour la **cohérence des politiques**). Trop souvent, les pays qui développent des politiques étrangères féministes se concentrent sur l'exportation d'idées qui ne sont pas nécessairement mises en œuvre au niveau national<sup>215</sup>.

La représentation croissante des groupes politiques d'extrême droite au sein des gouvernements nationaux a également signalé un recul en la matière, comme l'a démontré en 2022 le nouveau gouvernement suédois qui

a déclaré qu'il ne continuerait pas à utiliser sa politique étrangère féministe parce qu'il estimait que le terme masquait les "valeurs suédoises"<sup>216</sup>.

Une politique étrangère féministe ne doit pas rester un slogan : il s'agit d'une décision consciente pour s'engager sur la voie d'un changement systémique. L'UE a besoin d'un cadre ambitieux, et cela doit se faire en consultation avec les OSC basées en Europe et les organisations féministes des suds.

Son champs d'application devrait être large et englober de nombreux domaines afin de permettre l'analyse et l'adaptation de diverses politiques ayant un impact sur les groupes et individus marginalisés et vulnérables à l'échelle mondiale. Il s'agit des politiques relatives à la justice climatique, à l'action humanitaire, aux migrations, à la défense et à la sécurité, au commerce, à la fiscalité, à l'agriculture, etc. Les prochains dirigeants européens doivent en faire une priorité !

L'adoption d'une politique étrangère féministe n'est pas un effet d'annonce ou une fin en soi. C'est **un engagement à long terme qui s'accompagne d'un changement culturel interne et d'une approche décoloniale**. Cela ne peut se faire correctement que si nous nous engageons à rééquilibrer les structures de pouvoir et à changer de discours.

## RECOMMANDATIONS

### Les règles d'or féministes de l'UE

#### 1) Adoption d'une approche féministe intersectionnelle

Au sein des institutions européennes, la question du genre doit être abordée de manière intersectionnelle et en consultation avec la société civile féministe, afin de ne pas reproduire la politique et la pratique de la discrimination dans la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'UE.

#### 2) Intégration systématique de la dimension de genre

Le genre doit être intégré à toutes les pratiques institutionnelles, les politiques et la législation au sein de l'UE : dans le budget, les directions générales (DG) et les mesures adoptées. À cette fin, la Commission doit consacrer des ressources spécifiques à la formation et à l'expertise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et instaurer des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'intégration de la dimension de genre dans les travaux des DG.

#### 3) Suivi, évaluation et responsabilisation systématiques en matière de genre

Afin de s'assurer que le genre est intégré de manière globale et intersectionnelle, l'UE doit mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux. Cela implique également le suivi et le contrôle de l'application des directives au niveau des États membres.

#### 4) Investir dans des données ventilées par sexe, les collecter et les analyser

L'UE doit jouer un rôle dans la centralisation des données sur les inégalités entre les sexes au sein des États membres, en coordonnant et en étendant la collecte de données, en particulier celles sur la violence basée sur le genre.

Les défis spécifiques lancés par Oxfam aux partis et aux candidat·e·s à l'approche des élections européennes pour qu'ils s'engagent :

- Garantir la parité à tous les niveaux : Commissaires, présidents de comités, directeurs généraux, ambassadeurs et représentants spéciaux, etc.
- Créer un comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes en tant qu'organe consultatif du Conseil européen, [dédié](#) à l'égalité de genre.
- Adopter et mettre en œuvre une politique étrangère féministe intersectionnelle, notamment en atteignant l'objectif actuel d'au moins 85% de l'APD de l'UE incluant l'égalité de genre et dédier 20% des financements spécifiquement aux droits des femmes, en consultant la société civile sur les besoins les plus urgents.
- Allouer au moins 250 millions d'euros par an (50 centimes par citoyen de l'UE ) aux organisations de défense des droits de la femme dans les pays en développement.
- Adopter une nouvelle stratégie en matière d'égalité de genre, avec des objectifs politiques, des cibles et des allocations budgétaires plus ambitieux visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE et à l'international. Cette stratégie doit s'appuyer sur la stratégie 2019-2025. Elle doit ainsi être élaborée en étroite consultation avec les parties prenantes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les organisations féministes de la société civile dans l'UE et au-delà.
- Adopter un cadre global durable pour la transition verte, intégrant les dimensions environnementales, économiques et sociales et mettant l'accent sur la justice de genre. En outre, la Commission devrait veiller à ce que toutes les initiatives politiques et tous les fonds déployés dans le cadre du Green New Deal, de la politique agricole commune (PAC) et de la stratégie "de la ferme à la fourchette" adoptent une approche féministe et intersectionnelle. L'égalité entre les femmes et les hommes et doit être intégrée aux politiques environnementales afin d'en assurer la cohérence et de s'attaquer aux problèmes systémiques ancrés dans le modèle capitaliste, patriarcal et discriminant.
- Plaider, tant au niveau de l'UE que des États membres, en faveur de l'amélioration des systèmes de soins en reconnaissant le rôle central des soins dans nos sociétés, selon une approche holistique du cycle de vie qui reconnaît les mécanismes collectifs de solidarité et notre coresponsabilité mutuelle, ainsi que la contribution des soins à l'économie.

- Mettre des fonds annuels à la disposition des États membres pour prévenir et combattre la violence à caractère sexiste, en veillant à ce que les victimes puissent bénéficier d'une protection et de services efficaces, gratuits et de qualité. Ces fonds devront être consacrés au soutien des centres de lutte contre la violence et des refuges, ainsi qu'à la formation de tous les professionnels susceptibles d'entrer en contact avec des personnes ayant subi des violences à caractère sexiste.
- Promouvoir des normes minimales pour l'éducation obligatoire à la sexualité, aux émotions et au consentement à l'école dès le primaire.
- Donner suite à la recommandation du Parlement européen d'inclure l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.
- Financer et soutenir les organisations de la société civile qui travaillent sur les questions de justice reproductive. Ces organisations jouent souvent un rôle primordial dans la défense des droits, de la prestation de services et de l'éducation des communautés.
- Plaider en faveur d'une approche plus unifiée des lois anti-discrimination dans les États membres et encourager l'adoption et l'application cohérente de la directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi (2000/78/CE) et de la directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE) afin d'inclure explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre comme des caractéristiques protégées.

# ANNEXES

1. Analyse de la répartition des sexes parmi les représentants de l'UE
2. Mention de l'égalité des sexes dans les ODD
3. Directives, stratégies et propositions contribuant à réduire l'inégalité entre les femmes et les hommes au sein de la Commission européenne
4. Depuis 2019, trois directives clés dans le domaine de l'égalité des sexes ont été adoptées
5. Positions des partis au PE sur les mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
6. La stratégie européenne en matière de soins, présentée par la Commission européenne en 2022
7. Système de notation du CAD de l'OCDE
8. Concernant la mise en œuvre du GAP III

## 1\_ANALYSE DE LA RÉPARTITION DES SEXES PARMIS LES REPRÉSENTANTS DE L'UE

### Méthodologie

Fondée sur plusieurs versions de l'annuaire officiel de l'Union européenne, concernant le Service européen pour l'action extérieure. Les rapports utilisés datent du 16/06/2020, du 01/07/2020 et du 16/01/2024. Concernant les représentants spéciaux de l'Union européenne, les données sont consolidées sur Wikipédia.

- Tous les membres des délégations et des bureaux de l'UE ont été inclus et classés par sexe, sur la base de leur titre (M. ou Mme).
- Chefs des délégations de l'UE du Service européen pour l'action extérieure 16/06/2020 (consulté le 24 janvier 2024) : 111 hommes pour 43 femmes (28%)
- Chefs des délégations de l'UE du SEAE 01/07/2022 : 122 hommes pour 53 femmes (30%)
- Chefs des délégations de l'UE du Service européen pour l'action extérieure 16/01/2024 (consulté le 24 janvier 2024) : 119 hommes pour 64 femmes (35%)
- Représentants spéciaux de l'Union européenne : 2 femmes sur 9 en juin 2020 (22%), pour 3 femmes sur 10 actuellement (30%)

## 2\_MENTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LES ODD<sup>217</sup>

Si l'égalité entre les femmes et les hommes fait l'objet d'un ODD spécifique (ODD 5), elle concerne des questions économiques, sociales et environnementales, et est présente dans tous les ODD. Elle est explicitement mentionnée dans 10 d'entre elles, comme celles concernant :

- mettre fin à la pauvreté (ODD 1, cible 1.b "*Créer des cadres politiques solides aux niveaux national, régional et international, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et tenant compte des sexospécificités, afin de soutenir l'accélération des investissements dans les actions d'éradication de la pauvreté*");
- garantir la santé et le bien-être de tous (ODD 3, "*D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de santé sexuelle et reproductive, notamment en matière de planification familiale, d'information et d'éducation, et intégrer la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux*"); et
- assurer une éducation de qualité inclusive et équitable (ODD 4, par exemple, la cible 4.5 "*D'ici à 2030, éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle pour les personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les populations autochtones et les enfants en situation de vulnérabilité*").

### **3\_DIRECTIVES, STRATÉGIES ET PROPOSITIONS CONTRIBUANT À RÉDUIRE L'INÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COMMISSION EUROPÉENNE**

- [La directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée](#) (2019) fixe des exigences minimales visant à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes concernant les opportunités professionnelles et le traitement au travail, en facilitant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale pour les travailleurs qui sont parents ou qui s'occupent d'un proche.
- [La directive sur les femmes dans les conseils d'administration](#) (2022) vise à assurer une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées en établissant des mesures efficaces visant à accélérer les progrès vers l'équilibre entre les femmes et les hommes, tout en accordant aux sociétés cotées un délai suffisant pour prendre les dispositions nécessaires à cette fin.
- [La directive européenne sur la transparence des rémunérations](#) (2023) fixe des exigences minimales pour renforcer l'application du principe de l'égalité de rémunération pour un travail égal ou de valeur égale entre les femmes et les hommes, et l'interdiction de la discrimination, en particulier grâce à la transparence des rémunérations et à des mécanismes d'application renforcés.
- [La stratégie de l'UE sur les droits des victimes](#) (2020-2025) présente cinq priorités clés : (i) une communication efficace avec les victimes et un environnement sûr permettant aux victimes de signaler les infractions ; (ii) l'amélioration du soutien et de la protection des victimes les plus vulnérables ; (iii) la facilitation de l'accès des victimes à l'indemnisation ; (iv) le renforcement de la coopération et de la coordination entre tous les acteurs concernés ; et (v) le renforcement de la dimension internationale des droits des victimes.
- [La stratégie en faveur de l'égalité LGBTIQ](#) (2020-2025) vise à contribuer à faire entendre la voix des personnes LGBTQIA+ et à rassembler les États membres et les acteurs à tous les niveaux dans un effort commun pour lutter efficacement contre l'égalité anti-LGBTIQ, en se concentrant sur quatre piliers : lutter contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTQIA+, assurer la sécurité des personnes LGBTQIA+, construire des sociétés inclusives pour les personnes LGBTQIA+ et mener l'appel en faveur de l'égalité des personnes LGBTQIA+ dans le monde entier
- [La stratégie européenne en matière de soins](#) (2022) proposant, d'une part, la révision des objectifs de Barcelone en matière d'éducation et d'accueil de la petite enfance et, d'autre part, l'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité, en veillant à rendre le secteur des soins plus résilient et plus équilibré entre les femmes et les hommes.
- [Le plan d'action de l'UE contre le racisme](#) (2020-2025) définit une série de mesures visant à intensifier l'action, à contribuer à faire entendre la voix des personnes issues d'une minorité raciale ou ethnique et à rassembler les acteurs à tous les niveaux dans un effort commun pour lutter plus efficacement contre

le racisme et construire une vie sans racisme ni discrimination pour tous ; une approche intersectionnelle est adoptée, prenant en compte la combinaison du racisme et de la discrimination ou de la haine fondée sur d'autres motifs, y compris le genre et l'orientation sexuelle.

- [La stratégie de l'UE sur la lutte contre la traite des êtres humains](#) (2021-2025) vise à identifier et à arrêter la traite à un stade précoce, à poursuivre les criminels en transformant la traite d'un crime à faible risque et à haut rendement en un crime à haut risque et à faible rendement, à protéger les victimes et à les aider à reconstruire leur vie en accordant une attention particulière, entre autres, à la dimension de genre.
- [Le cadre stratégique de l'UE en faveur des Roms](#) (2020-2023) traite de l'égalité, de l'inclusion et de la participation des Roms à l'échelle européenne et nationale, en accordant une attention particulière à la dimension de genre.
- [La stratégie de l'UE en matière de droits des personnes handicapées](#) (2021-2030) vise à améliorer la vie des personnes handicapées durant la prochaine décennie, dans l'UE et au-delà, tout en favorisant une perspective intersectionnelle, en s'attaquant aux obstacles spécifiques rencontrés par les personnes handicapées qui se trouvent à l'intersection d'identités (de genre, raciales, ethniques, sexuelles, religieuses), ou dans une situation socio-économique difficile ou dans une autre situation de vulnérabilité.
- [L'extension de la liste des infractions de l'UE au discours et aux crimes de haine](#) vise à étendre la liste des domaines de crimes de l'UE au discours et au crime de haine, qu'ils soient fondés sur la race, la religion, le genre ou la sexualité.
- [La directive relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (2022) vise à lutter efficacement contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans l'ensemble de l'UE, en proposant des mesures dans les domaines suivants : l'incrimination et les sanctions pour les infractions concernées ; la protection des victimes et l'accès à la justice ; l'aide aux victimes ; la prévention ; la coordination et la coopération.
- [La directive relative au renforcement des organismes de promotion de l'égalité](#) (2022) définit des normes pour les organismes de promotion de l'égalité, dans le domaine de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de travail, afin de garantir qu'ils puissent aider efficacement les victimes de discrimination à accéder à la justice, promouvoir l'égalité de traitement et prévenir la discrimination.
- [La révision de la directive sur les droits des victimes](#) (2012) garantit que les victimes de la criminalité reçoivent des informations, un soutien et une protection appropriés et qu'elles sont en mesure de participer à la procédure pénale, y compris un soutien ciblé et intégré pour les victimes ayant des besoins spécifiques, telles que les victimes de violences sexuelles et les victimes de violences fondées sur le genre.

#### **4\_ DEPUIS 2019, ONT ÉTÉ ADOPTÉES TROIS DIRECTIVES CLÉS DANS LE DOMAINE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES**

### **Directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (2019)**

Cette Directive vise à remédier au partage inégal des responsabilités en matière de soins, à la perpétuation des rôles traditionnels des hommes et des femmes et aux inégalités de revenus et de perspectives d'emploi entre les femmes et les hommes, qui découlent de politiques inadéquates en matière de congés pour raisons familiales.

À cette fin, la directive établit des normes minimales pour le congé de paternité, le congé d'aidant, un droit non transférable au congé parental et le droit de demander des modalités de travail flexibles. La directive établit que les pères ou les seconds parents ont droit à un congé de paternité de 10 jours. Elle fixe également un congé parental individuel de quatre mois pour chaque parent, deux mois de congé parental n'étant pas transférables. Les États membres peuvent adopter des congés familiaux qui vont au-delà des exigences minimales établies dans la directive.

La proposition de directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée a été présentée après que la Commission a retiré la révision de la directive sur le congé de maternité en raison de l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations entre les colégislateurs. Les dispositions relatives au congé paternel restent la partie de la directive la plus contestée par les États membres, certains pays étant très progressistes, comme la Finlande et son congé de paternité de neuf semaines bien rémunéré, tandis que quatre pays (Allemagne, Hongrie, Italie et Slovaquie) ne proposent aucun congé de paternité et que sept autres en proposent pour une durée inférieure à une semaine. À titre de comparaison, la proposition de directive concernait l'introduction d'un congé de paternité d'au moins 10 jours autour de la naissance de l'enfant.

Certains ont fait remarquer que la directive ne reconnaît pas suffisamment la diversité des familles et que de nombreux travailleurs atypiques n'entrent pas dans le champ d'application de la directive.

### **Directive "Femmes dans les conseils d'administration" (2022)**

Cette directive fixe des objectifs pour parvenir à une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées en bourse, pour accélérer les progrès vers l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration. L'objectif est que ce sexe sous-représenté constitue au moins 40 % des membres du conseil d'administration non exécutif et 33 % de l'ensemble des administrateurs d'ici au 30 juin 2026, y compris les administrateurs exécutifs et non exécutifs.

Les entreprises dont le conseil d'administration compte moins de femmes seront tenues de procéder à des nominations sur la base d'une analyse comparative des qualifications des candidats. Cette analyse doit s'appuyer

sur des critères clairs, non-sexistes et non ambigus. Les entreprises doivent veiller à ce que les candidats soient évalués objectivement sur la base de leurs mérites individuels et indépendamment de leur sexe. Cette approche doit respecter les qualifications et le mérite du candidat comme critères décisifs. Lorsque deux candidats sont également qualifiés, le choix doit se porter sur le sexe sous-représenté. Les entreprises définissent les critères d'accès aux conseils d'administration.

La mise en œuvre de la directive fera l'objet d'un suivi par l'établissement de rapports. Les sociétés cotées en bourse doivent communiquer chaque année à une autorité nationale les progrès réalisés et les mesures prises pour atteindre les objectifs de la directive. Ces informations doivent également être disponibles sur les sites web des entreprises et figurer dans leur rapport annuel d'activités. Si une entreprise n'atteint pas ses objectifs, elle doit décrire les mesures concrètes prises et les initiatives futures pour y parvenir. En outre, les États membres doivent faire rapport à la Commission tous les deux ans.

Cette directive a fait l'objet de dix ans de négociations. L'un des changements par rapport à la proposition initiale de la Commission est la suppression de toute référence aux "sanctions". En outre, l'une des lacunes de ces directives est que leurs dispositions ne s'appliquent qu'aux sociétés cotées, qui représentent plus de 99 % de l'ensemble des entreprises de l'UE. D'autres ont souligné l'occasion manquée de tenir compte de la "diversité" dans les directives exécutives au sens large.

Les États membres devront transposer la directive d'ici à la fin de l'année 2024.

### **Directive européenne sur la transparence des rémunérations (2023)**

Cette directive vise à renforcer l'application du principe de l'égalité de rémunération pour un travail égal entre les femmes et les hommes.

La Directive dispose que les employeurs employant au moins 100 personnes doivent publier des informations sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Au cours de la première phase, les employeurs d'au moins 250 salariés feront une déclaration chaque année, et les employeurs de 150 à 249 salariés procéderont à une déclaration tous les trois ans. Cinq ans après la transposition de la directive, les employeurs comptant de 100 à 149 employés devront également remettre un rapport tous les trois ans.

Dans les cas où les rapports sur les salaires révèlent un écart de rémunération entre les femmes et les hommes d'au moins 5 % et où l'employeur ne peut pas justifier cet écart sur la base de facteurs objectifs neutres du point de vue du genre, les employeurs devront procéder à une évaluation des salaires en coopération avec les représentants des travailleurs.

Tous les travailleurs, quelle que soit la taille de l'entreprise, auront le droit de

demander des informations à leur employeur afin de déterminer s'ils sont rémunérés de manière non discriminatoire par rapport à d'autres travailleurs appartenant à la même organisation et effectuant un travail égal ou de valeur égale. Les employeurs sont également tenus d'indiquer le niveau de salaire initial ou sa fourchette (sur la base de critères objectifs et non sexistes) à verser pour un emploi spécifique sans que le candidat ne le demande. En outre, la directive interdit aux employeurs d'interroger les candidats à l'emploi sur les antécédents salariaux de leur ancienne relation de travail. Les clauses contractuelles confidentielles empêchant les travailleurs de divulguer des informations sur leur rémunération sont également interdites.

Pour la première fois, la discrimination intersectionnelle (la combinaison de plusieurs formes d'inégalité ou de désavantage, comme le sexe et l'appartenance ethnique ou la sexualité) a été incluse dans le champ d'application des nouvelles règles. La directive contient également des dispositions garantissant la prise en compte des besoins des travailleurs handicapés.

Les États membres doivent transposer cette directive dans le droit national avant juin 2026.

## 5 POSITION DES PARTIS AU PE SUR LES MESURES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Directive sur la transparence des rémunérations 2023									
Position	EP P	S&S D	Renew	Verts /ALE	La Gau che / GUE - NGL	EC R	ID	Non - insc rits	Total
Pour	10 2	125	75	62	28	2	21	12	427
Contre	31	19	2	-	1	31	14	15	79
Abstention	6	-	11	-	2	36	18	3	76
N'a	37	-	13	10	7	10	11	16	123

<i>pas voté</i>									
-----------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

<i>Total</i>	<b>176</b>	<b>144</b>	<b>101</b>	<b>72</b>	<b>38</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>46</b>	<b>705</b>
--------------	------------	------------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

### Résolution sur la santé sexuelle et génésique dans le domaine de la santé des femmes 2021

<i>Position</i>	EP P	SSD	Renew	Verts /ALE	La Gau che / GUE - NGL	EC R	ID	Non - insc rits	Total
<i>Pour</i>	36	128	95	67	38	-	1	13	<b>378</b>
<i>Contre</i>	11 3	2	-	-	-	52	68	20	<b>255</b>
<i>Abstention</i>	18	3	2	3	-	11	1	4	<b>42</b>
<i>N'a pas voté</i>	10	1	1	3	1	-	1	1	<b>30</b>

71

<i>Total</i>	<b>177</b>	<b>146</b>	<b>98</b>	<b>73</b>	<b>39</b>	<b>63</b>	<b>71</b>	<b>38</b>	<b>705</b>
--------------	------------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

### Résolution sur les droits des LGBTIQ dans l'UE 2021

<i>Position</i>	EP P	SSD	Renew	Verts /ALE	La Gau che / GUE - NGL	EC R	ID	Non - insc rits	Total
<i>Pour</i>	53	123	94	68	34	3	-	13	<b>387</b>
<i>Contre</i>	20	8	1	-	-	49	68	16	<b>161</b>

<i>Abstention</i>	99	2	1	1	2	10	2	4	<b>123</b>
<i>N'a pas voté</i>	7	13	-	4	3	1	1	3	<b>34</b>
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>146</b>	<b>98</b>	<b>73</b>	<b>39</b>	<b>63</b>	<b>71</b>	<b>36</b>	<b>705</b>
<b>La dimension de genre dans la politique de cohésion 2021</b>									
<i>Position</i>	EP P	S&D	Renew	Verts /ALE	La Gau che / GUE - NGL	EC R	ID	Non - insc rits	Total
<i>Pour</i>	30	140	94	69	39	2	-	16	<b>390</b>
<i>Contre</i>	6	-	-	-	-	45	16	15	<b>82</b>
<i>Abstention</i>	13 5	-	4	-	-	13	53	7	<b>212</b>
<i>N'a pas voté</i>	7	6	-	4	-	1	-	-	<b>21</b>
<i>Total</i>	<b>178</b>	<b>146</b>	<b>98</b>	<b>73</b>	<b>39</b>	<b>61</b>	<b>72</b>	<b>38</b>	<b>705</b>

## 6 LA STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE SOINS, PRÉSENTÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE EN 2022

### Éducation et soins de la petite enfance

La Commission a proposé aux États membres de réviser les objectifs en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants afin d'améliorer la participation des femmes au marché du travail, également connus sous le nom d'"Objectifs de Barcelone". Les ministres de l'UE ont adopté les nouveaux objectifs en décembre 2022. Les recommandations du Conseil sur l'éducation

et l'accueil des jeunes enfants encouragent les États membres à s'efforcer d'atteindre les objectifs suivants d'ici à 2030 :

- Au moins 45 % des enfants de moins de trois ans bénéficient de services d'éducation et d'accueil de la petite enfance.
- Au moins 96 % des enfants âgés de trois ans à l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire obligatoire devraient bénéficier d'une éducation et d'une protection de la petite enfance.

### **Soins de longue durée**

La Commission recommande aux États membres d'élaborer des plans d'action nationaux pour rendre les soins dans l'UE plus disponibles, plus accessibles et de meilleure qualité pour tous. Il s'agit notamment de garantir des critères et des normes de qualité pour les prestataires de soins de longue durée, de soutenir les aidants informels par des formations, des conseils et un soutien psychologique et financier, et de mobiliser un financement adéquat et durable pour les soins de longue durée. Par la suite, les États membres de l'UE ont adopté la recommandation du Conseil sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité.

### **Équilibre entre vie professionnelle et vie privée, conditions de travail équitables et formation**

La Commission recommande aux États membres d'améliorer les conditions de travail et d'attirer davantage de personnes (en particulier des hommes) dans le secteur des soins. À cette fin, les États membres doivent promouvoir la négociation collective et le dialogue social pour améliorer les salaires et les conditions de travail, garantir les normes les plus exigeantes en matière de santé et de sécurité au travail, concevoir des programmes d'éducation et de formation continues pour les travailleurs du secteur des soins, s'attaquer aux stéréotypes de genre concernant les soins, assurer des campagnes de communication, ratifier et mettre en œuvre la convention 189 de l'OIT sur le travail domestique.

### **Financement adéquat des systèmes et infrastructures de soins de qualité**

La Commission recommande aux États membres d'accroître le soutien public au secteur des soins, d'améliorer la viabilité budgétaire des services de soins et d'utiliser les possibilités de financement de l'UE pour améliorer les services et les infrastructures.

## 7\_SYSTÈME DE NOTATION DU CAD DE L'OCDE<sup>218</sup>

<b>NON ORIENTÉ VERS L'OBJECTIF (VALEUR 0) :</b>	Le projet/programme a été examiné au regard du marqueur. Cependant, il n'a pas été constaté qu'il visait l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.
<b>OBJECTIF SIGNIFICATIF (VALEUR 1) :</b>	L'égalité homme-femme est un objectif important et délibéré du projet/programme mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation
<b>OBJECTIF PRINCIPAL (VALEUR 2) :</b>	L'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal du projet/programme et sa poursuite détermine fondamentalement la conception du projet/programme et ses résultats escomptés. Ce projet/programme n'aurait pas été entrepris sans l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes.

## 8\_CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU GAP III

Oxfam lance un appel :

- Un meilleur accès aux fonds pour les organisations de défense des droits des femmes : il y a suffisamment de preuves qui prouvent le manque de fonds directs dédiés aux organisations de défense des droits des femmes (ODF). Cela peut se faire en fournissant un soutien financier à long terme pour permettre un changement durable, en révisant la structure des mécanismes de financement de l'UE et des États membres et en veillant à ce qu'ils tiennent compte de la dimension de genre et soient accessibles. L'AWID a souligné l'absence de fonds affectés aux ODF au cours des 20 dernières années.
- Indicateurs d'intersectionnalité. L'intersectionnalité est l'un des trois piliers du PAG III, qui guide les projets de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de son action extérieure. Toutefois, le débat sur la définition de l'intersectionnalité est toujours en cours, en particulier au sein des États membres. Des objectifs thématiques et d'impact sur l'intersectionnalité sont nécessaires.
- La transparence et l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre et de l'établissement des rapports devraient être publiées en temps utile, accessibles et disponibles dans la langue locale également. Les données doivent suivre la même structure dans tous les projets et l'efficacité et les résultats des projets doivent être indiqués. Une explication doit être fournie lorsque les projets n'incluent pas d'objectifs en matière de genre.
- Consultations significatives avec les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes : les institutions de l'UE et les

ministères nationaux des Affaires étrangères doivent s'engager auprès des mouvements féministes et des organisations de défense des droits des femmes. Ces groupes doivent être impliqués et en consultation régulière avec l'UE et les institutions nationales pour la conception et la décision des priorités dans les programmes. Les délégations de l'UE doivent créer les conditions d'un engagement inclusif avec les organisations de défense des droits des femmes. Les organisations représentant les organisations de défense des droits des femmes, les LGBTQI+, les jeunes, les personnes handicapées et tout autre groupe confronté à une discrimination intersectionnelle devraient être les co-créateurs et les co-leaders des consultations avec les institutions de financement.

- Intégrer le GAP III dans l'ensemble de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, tant au niveau interne qu'externe.
- Changement culturel : une approche féministe et intersectionnelle de l'égalité entre les femmes et les hommes doit également avoir une incidence sur le personnel de l'UE qui travaille avec les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes et qui est chargé d'élaborer des politiques. Il convient d'augmenter les fonds destinés à la formation et aux échanges avec les organisations, les universitaires et les institutions de la majorité mondiale.

De nombreux thèmes peuvent être couverts par une PEFI. L'ONU énumère notamment les thèmes suivants : "Ce mouvement devrait aspirer à transformer la pratique de la politique étrangère pour le plus grand bénéfice des femmes et des filles partout dans le monde, en influençant la diplomatie d'un pays, la coopération en matière de défense et de sécurité, l'aide, le commerce, la sécurité climatique, et même les politiques d'immigration"<sup>219</sup>. Dans ce rapport, l'accent est mis sur l'aide au développement.

# OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 21 organisations qui, en collaboration avec ses partenaires et alliés, touche des millions de personnes dans le monde. Ensemble, nous nous attaquons aux inégalités pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice, maintenant et à long terme, pour un avenir riant avec égalité. Veuillez écrire à l'une ou l'autre de nos agences pour obtenir de plus amples renseignements, ou consulter le site [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

Oxfam America ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org))

Oxfam Aotearoa ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz))

Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au))

Oxfam-in-Belgium ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be))

Oxfam Brasil ([www.oxfam.org.br](http://www.oxfam.org.br))

Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca))

Oxfam Colombia ([www.oxfamcolombia.org](http://www.oxfamcolombia.org))

Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org))

Oxfam Germany ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de))

Oxfam GB ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk))

Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk))

Oxfam IBIS (Danemark) ([www.oxfamibis.dk](http://www.oxfamibis.dk))

Oxfam India ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org))

Oxfam Intermón (Espagne) ([www.oxfamintermon.org](http://www.oxfamintermon.org))

Oxfam Ireland ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org))

Oxfam Italia ([www.oxfamitalia.org](http://www.oxfamitalia.org))

Oxfam Mexico ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org))

Oxfam Novib (Pays-Bas) ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl))

Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))

Oxfam South Africa ([www.oxfam.org.za](http://www.oxfam.org.za))

KEDV ([www.kedv.org.tr](http://www.kedv.org.tr))



**OXFAM**

- <sup>1</sup> Oxfam France (2020). *Un Futur Féministe : L'éthique du soin au service des personnes, de la justice et des droits* <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621046/dp-feminist-futures-caring-people-justice-rights-140920-fr.pdf>
- <sup>2</sup> United Nations Office on Drugs and Crime (2022). *Gender-related killings of women and girls (femicide/feminicide)*, <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-11/Gender-related-killings-of-women-and-girls-improving-data-to-improve-responses-to-femicide-feminicide-en.pdf>
- <sup>3</sup> OECD (2023) *SIGI 2023 Global Report: Gender Equality in Times of Crisis*, <https://doi.org/10.1787/115f74ce-fr>
- <sup>4</sup> Observatoire des inégalités (2021). *Dans 69 pays sur 193, l'homosexualité est interdite*, <https://www.inegalites.fr/Dans-69-pays-sur-193-l-homosexualite-est-interdite>
- <sup>5</sup> European Commission (2023). *Report on gender equality in the EU*, [https://commission.europa.eu/system/files/2023-04/annual\\_report\\_GE\\_2023\\_web\\_EN.pdf](https://commission.europa.eu/system/files/2023-04/annual_report_GE_2023_web_EN.pdf)
- <sup>6</sup> EIGE (2023). *Gender Equality Index 2023. Towards a green transition in transport and energy*, [https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/gender-equality-index-2023-towards-green-transition-transport-and-energy?language\\_content\\_entity=en](https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/gender-equality-index-2023-towards-green-transition-transport-and-energy?language_content_entity=en)
- <sup>7</sup> *Ibid.*
- <sup>8</sup> Sur la base de données publiques : Wikipedia (consulté le 24/01/2024). *Juncker Commission*, [https://en.wikipedia.org/wiki/Juncker\\_Commission](https://en.wikipedia.org/wiki/Juncker_Commission)
- <sup>9</sup> HowTheyVote.eu *Strengthening the application of the principle of equal pay for equal work or work of equal value between men and women*, <https://howtheyvote.eu/votes/9986>
- <sup>10</sup> HowTheyVote.eu *Sexual and reproductive health and rights in the EU, in the frame of women's health*, <https://howtheyvote.eu/votes/4176>
- <sup>11</sup> HowTheyVote.eu *LGBTIQ rights in the EU*, <https://howtheyvote.eu/votes/4506>
- <sup>12</sup> HowTheyVote.eu *The gender dimension in Cohesion Policy*, <https://howtheyvote.eu/votes/1765>
- <sup>13</sup> HowTheyVote.eu *Sexual and reproductive health and rights in the EU, in the frame of women's health*, <https://howtheyvote.eu/votes/4176>
- <sup>14</sup> HowTheyVote.eu *LGBTIQ rights in the EU*, <https://howtheyvote.eu/votes/4506>
- <sup>15</sup> HowTheyVote.eu *Sexual and reproductive health and rights in the EU, in the frame of women's health*, <https://howtheyvote.eu/votes/4176>
- <sup>16</sup> HowTheyVote.eu *The gender dimension in Cohesion Policy*, <https://howtheyvote.eu/votes/1765>
- <sup>17</sup> HowTheyVote.eu *LGBTIQ rights in the EU*, <https://howtheyvote.eu/votes/4506>
- <sup>18</sup> Avec plus de 378 milliards d'euros sur la période 2021 - 2027, la PAC représente 33 % des dépenses totales de l'UE. Source : touteleurope.eu *Le budget de l'Union européenne*, <https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/le-budget-de-l-union-europeenne/>
- <sup>19</sup> Le Monde (2021). *Droits des LGBT+ : l'UE passe à l'offensive en lançant des procédures contre la Hongrie et la Pologne*, [https://www.lemonde.fr/international/article/2021/07/15/droits-des-lgbt-l-ue-passe-a-l-offensive-en-lancant-des-procedures-contre-la-hongrie-et-la-pologne\\_6088356\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2021/07/15/droits-des-lgbt-l-ue-passe-a-l-offensive-en-lancant-des-procedures-contre-la-hongrie-et-la-pologne_6088356_3210.html)
- <sup>20</sup> OECD. Consulté le 24/01/2024. *Creditor Reporting System (CRS)*, <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>
- <sup>21</sup> OECD Development Assistance Committee (DAC) Creditor Reporting system (CRS). <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>
- <sup>22</sup> Official Journal of the European Union (2012). *Charter of Fundamental Rights of the European Union*, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:12012P/TXT>
- <sup>23</sup> Les termes "femmes" et "filles" utilisés dans ce rapport sont définis au sens large par Oxfam et incluent les femmes et les filles cisgenres, les personnes transgenres et les personnes qui ne se conforment pas au genre. Toutefois, il convient de noter que la majorité des informations et des données présentées dans ce rapport proviennent de sources externes qui peuvent présenter une perspective plus binaire.
- <sup>24</sup> Art. 2 et 3, paragraphe 3, du TUE et de l'art. 8, 10, 19 et 157 *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*, 2012/C 326/01, 2012, <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:326:FULL:EN:PDF>; Art. 21 et 23, *Charter of Fundamental Rights of the European Union*, 2012/C 326/02, 2012, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A12012P%2FTXT>
- <sup>25</sup> European Economic and Social Committee (2023). *Gender equality still progressing at snail's pace in the EU*, <https://www.eesc.europa.eu/en/news-media/press-releases/gender-equality-still-progressing-snails-pace-eu>
- <sup>26</sup> Roberta Metsola a notamment été largement critiquée pour ses positions sur l'avortement. Euronews (2022). *Roberta Metsola on abortion: 'My position is the European Parliament's position'*, <https://www.euronews.com/my-europe/2022/01/18/roberta-metsola-on-abortion-my-position-is-the-european-parliament-s-position#:~:text=%22The%20position%20of%20the%20parliament,as%20president%20on%20this%20issue.%22>

- <sup>27</sup> Euronews (2022). *Sweden election: Why the far right were the biggest winners and four other takeaways*, <https://www.euronews.com/my-europe/2022/09/16/sweden-election-why-the-far-right-were-the-biggest-winners-and-four-other-takeaways>
- <sup>28</sup> BBC News (2022). *Giorgia Meloni: Italy's far-right wins election and vows to govern for all*, <https://www.bbc.com/news/world-europe-63029909>
- <sup>29</sup> Veuger, S. (2023). *Populist Rage Gives Dutch Far Right a Worrying Shot at Power*, <https://foreignpolicy.com/2023/11/27/netherlands-dutch-election-coalition-geert-wilders-pvv-far-right/>
- <sup>30</sup> CUNNINGHAM K., HIX, S., DENNISON S., LEARMONTH, I. (2024). **A SHARP RIGHT TURN: A FORECAST FOR THE 2024 EUROPEAN PARLIAMENT ELECTIONS**, EUROPEAN COUNCIL ON FOREIGN RELATIONS (ECFR). [HTTPS://ECFR.EU/PUBLICATION/A-SHARP-RIGHT-TURN-A-FORECAST-FOR-THE-2024-EUROPEAN-PARLIAMENT-ELECTIONS/](https://ecfr.eu/publication/A-SHARP-RIGHT-TURN-A-FORECAST-FOR-THE-2024-EUROPEAN-PARLIAMENT-ELECTIONS/)
- <sup>31</sup> UN Sustainable Development Group. *Gender Equality & Women's Empowerment*, <https://unsdg.un.org/2030-agenda/universal-values/gender-equality-and-womens-empowerment>
- <sup>32</sup> von der Leyen, U. (2019). *A Union that strives for more. My agenda for Europe: political guidelines for the next European Commission 2019-2024*, Publications Office of the European Union. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/43a17056-ebf1-11e9-9c4e-01aa75ed71a1>
- <sup>33</sup> Herszenhorn, D., & Bayer, L. (2019). *Von der Leyen's tough (gender) balancing act*, Politico Europe. <https://www.politico.eu/article/von-der-leyens-tough-gender-balancing-act/>
- <sup>34</sup> European Commission (retrieved 26 November 2023). *The Commissioners*, [https://commissioners.ec.europa.eu/index\\_en](https://commissioners.ec.europa.eu/index_en)
- <sup>35</sup> Voir l'annexe 1 pour plus d'informations et pour obtenir des renseignements sur la méthodologie
- <sup>36</sup> von der Leyen, U. (2019). *A Union that strives for more. My agenda for Europe: political guidelines for the next European Commission 2019-2024*, Publication Office of the European Union. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/43a17056-ebf1-11e9-9c4e-01aa75ed71a1>
- <sup>37</sup> European Commission (consulté pour la dernière fois le 14 février 2024). *Helena Dalli*, [https://commissioners.ec.europa.eu/helena-dalli\\_en](https://commissioners.ec.europa.eu/helena-dalli_en)
- <sup>38</sup> European Commission (2020) *A Union of Equality: Gender Equality Strategy 2020-2025*, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52020DC0152>
- <sup>39</sup> González Gago, E. (2019). *Evaluation of the strengths and weaknesses of the strategic engagement for gender equality 2016-2019*. Publications Office. <https://data.europa.eu/doi/10.2838/451205>;
- Debusscher, P. (2023). Chapter 5. The EU Gender Equality Strategy 2020-2025: the beginning of a new season? In *Social policy in the European Union: state of play 2022. Policymaking in a permacrisis*. [https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05\\_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf](https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf)
- <sup>40</sup> TA3 (2019). *Čaputová's duel with Šešćovič before the 2nd round of elections*, <https://www.ta3.com/relacia/16047/duel-caputovej-so-sefcovicom-pred-2-kolom-volieb>
- <sup>41</sup> European Commission (2021). *EU founding values: Commission starts legal action against Hungary and Poland for violations of fundamental rights of LGBTIQ people*, [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP\\_21\\_3668](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_21_3668)
- <sup>42</sup> European Court of Auditors (2021). *Special Report: Gender mainstreaming in the EU budget: time to turn words into action*, [https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR21\\_10/SR\\_Gender\\_mainstreaming\\_EN.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR21_10/SR_Gender_mainstreaming_EN.pdf)
- <sup>43</sup> Debusscher, P. (2023). Chapter 5. The EU Gender Equality Strategy 2020-2025: the beginning of a new season? In *Social policy in the European Union: state of play 2022. Policymaking in a permacrisis*, [https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05\\_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf](https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf)
- <sup>44</sup> Debusscher, P. (2023). Chapter 5. The EU Gender Equality Strategy 2020-2025: the beginning of a new season? In *Social policy in the European Union: state of play 2022. Policymaking in a permacrisis*, [https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05\\_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf](https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf)
- <sup>45</sup> EIGE. *Gender Mainstreaming - Institutions and structures: European Commission*, <https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/institutions-and-structures/european-union>
- <sup>46</sup> *Ibid*
- <sup>47</sup> Mergaert, L., & Minto, R. (2021). *European Policy Analysis: Gender Mainstreaming in the European Commission*, Swedish Institute for European Policy Studies. <https://www.sieps.se/en/publications/2021/gender-mainstreaming-in-the-european-commission/>
- <sup>48</sup> *Ibid*
- <sup>49</sup> *Ibid*
- <sup>50</sup> Avec plus de 378 milliards d'euros sur la période 2021 - 2027, la PAC représente 33 % des dépenses totales de l'UE.



OXFAM

Source : [toutel'europa.eu Le budget de l'Union européenne](https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/le-budget-de-l-union-europeenne/), <https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/le-budget-de-l-union-europeenne/>

<sup>51</sup> [https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/cap-overview/cap-2023-27/key-policy-objectives-cap-2023-27\\_en](https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/cap-overview/cap-2023-27/key-policy-objectives-cap-2023-27_en)

<sup>52</sup> EIGE (2023). *Gender Statistics Database*, [https://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/indicator/wmidm\\_pol\\_part\\_wmid\\_eurparl](https://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/indicator/wmidm_pol_part_wmid_eurparl)

<sup>53</sup> European Parliament (2022). *Women in the European Parliament*, <https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/society/20190226ST028804/women-in-the-european-parliament-infographics>

<sup>54</sup> European Network Against Racism (2019). *ENAR's elections analysis: ethnic minorities in the new European Parliament 2019-2025*, [https://www.enar-eu.org/wp-content/uploads/2019\\_06-Racial-diversity-EU-Parliament-elected-MEPs.pdf](https://www.enar-eu.org/wp-content/uploads/2019_06-Racial-diversity-EU-Parliament-elected-MEPs.pdf)

<sup>55</sup> Kantola, J. (2022). *Parliamentary Politics and Polarisation Around Gender: Tackling Inequalities in Political Groups in the European Parliament*. In : Ahrens, P., Elomäki, A., Kantola, J. (eds) *European Parliament's Political Groups in Turbulent Times*, Palgrave Studies in European Union Politics. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-94012-6\\_10](https://doi.org/10.1007/978-3-030-94012-6_10)

<sup>56</sup> *Ibid*

<sup>57</sup> Euractiv (2023). *LEAK: European Parliament gets ready to shake up internal committee structure*, <https://www.euractiv.com/section/eu-reforms/news/leak-european-parliament-gets-ready-to-shake-up-internal-committee-structure/>

Euroactiv (2023). *LEAK: MEPs working on major overhaul of lawmaking committees*, <https://www.euractiv.com/section/politics/news/leak-meps-working-on-major-overhaul-of-lawmaking-committees/>

<sup>58</sup> Les fuites d'informations disponibles indiquent que les plans pourraient inclure la réduction du nombre de comités à 15, outre cinq comités horizontaux. Selon cette proposition, la commission FEMM serait remplacée par une commission horizontale ou "spéciale" sur l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension de genre, qui n'aurait que des compétences législatives temporaires. En novembre 2023, la FEMM a accepté d'écrire une lettre au président Metsola, exprimant son désaccord avec la proposition consistant à ce que la FEMM perde sa compétence législative, et demandant une réunion avec le président. Source: European Parliament, Committee on Women's Rights and Gender Equality (2023). *Minutes Meeting of 29 November 2023*, [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/FEMM-PV-2023-11-29-1\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/FEMM-PV-2023-11-29-1_EN.pdf)

<sup>59</sup> European People's Party (2019). *EPP Manifesto - "Let's open the next chapter for Europe together"*, <https://www.epp.eu/files/uploads/2019/04/EPP-MANIFESTO-2019-1.pdf>

<sup>60</sup> European People's Party Working Groups - *Women's Rights and Gender Equality*, <https://www.eppgroup.eu/how-we-make-it-happen/working-groups/legal-home-affairs/women-s-rights-and-gender-equality>

<sup>61</sup> European People's Party (2020). *EPP Group Position Paper on Gender Equality*, <https://www.eppgroup.eu/newsroom/publications/epp-group-position-paper-on-gender-equality>

<sup>62</sup> Définir certaines questions d'égalité des sexes comme une compétence nationale permet au PPE de s'opposer indirectement au développement des politiques de l'UE, ce qui profite en fin de compte à l'extrême droite et aux groupes eurosceptiques.

Source: Berthet, V. (2023). *Spotlights on the Political Groups as Gender Equality Actors: Struggles over Issues of Gendered Violence in the European Parliament*, The Foundation for European Progressive Studies. <https://fepe-europe.eu/wp-content/uploads/2023/02/Spotlight-on-the-political-groups-as-gender-equality-actors.pdf>

<sup>63</sup> Certaines délégations du PPE, comme les Suédois, les Français et les Belges, sont plus progressistes en matière de droits reproductifs et concernant l'avortement que les délégations conservatrices, telles que les Italiens, les Maltais et les Croates.

Source: *Ibid*

<sup>64</sup> Parti socialiste européen (2019). *A New Social Contract for Europe - 2019 Manifesto*, [https://pes.eu/wp-content/uploads/2022/07/PES-Manifesto-2019\\_EN.pdf\\_2063069299.pdf](https://pes.eu/wp-content/uploads/2022/07/PES-Manifesto-2019_EN.pdf_2063069299.pdf)

<sup>65</sup> *Ibid*

<sup>66</sup> Berthet, V. (2023). *Spotlights on the Political Groups as Gender Equality Actors: Struggles over Issues of Gendered Violence in the European Parliament*, The Foundation for European Progressive Studies. <https://fepe-europe.eu/wp-content/uploads/2023/02/Spotlight-on-the-political-groups-as-gender-equality-actors.pdf>

<sup>67</sup> Il s'agit de la Bulgarie, qui s'est opposée à la Convention d'Istanbul en raison des hostilités exprimées dans son pays au sujet de l'"idéologie du genre".

<sup>68</sup> *Ibid*

<sup>69</sup> *Ibid*

<sup>70</sup> Renew Europe (2019). *Priorities 2019-2014 - "Our vision to Renew Europe: From Reflection to Action"*, <https://www.reneweuropengroup.eu/priorities>

- <sup>71</sup> Renew Europe (2021). *Gender and Trade - Position Paper*, <https://reneweuropengroup.app.box.com/s/4fi63i3lnz24ful6o9inbzs9dv94asj2>
- <sup>72</sup> Renew Europe (2021). *The Simone Veil Pact for Gender Equality*, <https://www.simoneveilpact.eu/>
- <sup>73</sup> Renew Europe (2023). *Renew Her Europe: Renew Europe Women's Network*, <https://www.reneweuropengroup.eu/campaigns/renew-her-europe-renew-europe-womens-network>
- <sup>74</sup> Elomäki, A., & Ahrens, P. (2022). *Contested gender mainstreaming in the European Parliament: political groups and committees as gatekeepers*, *European Journal of Politics and Gender*, 5(3): 322-340. <https://doi.org/10.1332/251510822X16547712638806>
- <sup>75</sup> Berthet, V. (2023). *Spotlights on the Political Groups as Gender Equality Actors: Struggles over Issues of Gendered Violence in the European Parliament*, The Foundation for European Progressive Studies. <https://fepe-europe.eu/wp-content/uploads/2023/02/Spotlight-on-the-political-groups-as-gender-equality-actors.pdf>
- <sup>76</sup> L'Alliance libre européenne (ALE) rassemble des partis politiques et des députés européens issus de régions et de nations sans État. La diversité, les droits linguistiques, l'autodétermination et la gouvernance décentralisée sont ses principes sous-jacents. Source: European Free Alliance (2024). *Who we are*, <https://e-f-a.org/who-we-are/>
- <sup>77</sup> European Greens (2019). *Manifesto 2019*, <https://europeangreens.eu/priorities-for-2019-what-european-greens-fight-for/#manifesto>
- <sup>78</sup> European Greens (2019). *Priorities for 2019: What European Greens Fight For*, <https://europeangreens.eu/priorities-for-2019-what-european-greens-fight-for/>
- <sup>79</sup> *Ibid*
- <sup>80</sup> Schmidt, J. (2021). *A Green Feminist Foreign Policy for the EU*, *Green European Journal*. <https://www.greeneuropeanjournal.eu/a-green-feminist-foreign-policy-for-the-eu/>
- <sup>81</sup> Zacharenko, (2019). *The Neoliberal Fuel to the Anti-Gender Movement*, *Green European Journal*. <https://www.greeneuropeanjournal.eu/the-neoliberal-fuel-to-the-anti-gender-movement/>
- <sup>82</sup> Klatzer, E., & Rinaldi, A. (2020). *"#nextGenerationEU" Leaves Women Behind: Gender Impact Assessment of the European Commission Proposals for the EU Recovery Plan*. Greens/EFA Group. [https://alexandrageese.eu/wp-content/uploads/2020/07/Gender-Impact-Assessment-NextGenerationEU\\_Klatzer\\_Rinaldi\\_2020.pdf](https://alexandrageese.eu/wp-content/uploads/2020/07/Gender-Impact-Assessment-NextGenerationEU_Klatzer_Rinaldi_2020.pdf)
- <sup>83</sup> European Greens (2020). *Trans Rights Here! Trans Rights Now!* <https://europeangreens.eu/resolutions/transrights-here-trans-rights-now/>
- <sup>84</sup> Berthet, V. (2023). *Spotlights on the Political Groups as Gender Equality Actors: Struggles over Issues of Gendered Violence in the European Parliament*, The Foundation for European Progressive Studies. <https://fepe-europe.eu/wp-content/uploads/2023/02/Spotlight-on-the-political-groups-as-gender-equality-actors.pdf>
- <sup>85</sup> European Free Alliance (2019). *Building a Europe of all Peoples - 2019 Manifesto*, <https://e-f-a.org/2019-manifesto-european-free-alliance/>
- <sup>86</sup> *Ibid*
- <sup>87</sup> European Free Alliance (2020). *Gender Equality: EFA launches its Women's Forum*, <https://e-f-a.org/2020/11/27/gender-equality-efa-launches-its-womens-forum/>
- <sup>88</sup> Présentée dans leur "Vision pour l'Europe" qui a depuis évolué pour inclure des politiques axées sur le plan de redressement post-pandémique. Source: European Conservatives and Reformists (2023). *Vision for Europe*, [https://ecrgroup.eu/vision\\_for\\_europe](https://ecrgroup.eu/vision_for_europe)
- <sup>89</sup> Gaweda, B., Siddi, M., & Miller, C. (2023). *What's in a name? Gender equality and the European Conservatives and Reformists' group in the European Parliament*, *Party Politics*, 29(5): 829-839. <https://doi.org/10.1177/13540688221116247>
- <sup>90</sup> Groupe des conservateurs et réformistes européens (2020). *MEP Assita Kanko: We are determined to put an end to Female Genital Mutilation*, [https://ecrgroup.eu/article/mep\\_assita\\_kanko\\_we\\_are\\_determined\\_to\\_put\\_an\\_end\\_to\\_female\\_genital\\_mutilati](https://ecrgroup.eu/article/mep_assita_kanko_we_are_determined_to_put_an_end_to_female_genital_mutilati)
- <sup>91</sup> European Conservative and Reformist Group (2022). *Humanitarian aid for developing countries must be linked to peace building*, [https://ecrgroup.eu/article/humanitarian\\_aid\\_for\\_developing\\_countries\\_must\\_be\\_linked\\_to\\_peace\\_building](https://ecrgroup.eu/article/humanitarian_aid_for_developing_countries_must_be_linked_to_peace_building)
- <sup>92</sup> European Conservative and Reformist Group (2023). *NEWS: Week Ahead: 16 - 20 January 2023*, [https://ecrgroup.eu/article/week\\_ahead\\_16\\_20\\_january\\_2023](https://ecrgroup.eu/article/week_ahead_16_20_january_2023)
- <sup>93</sup> Berthet, V. (2023). *Spotlights on the Political Groups as Gender Equality Actors: Struggles over Issues of Gendered Violence in the European Parliament*, The Foundation for European Progressive Studies. <https://fepe-europe.eu/wp-content/uploads/2023/02/Spotlight-on-the-political-groups-as-gender-equality-actors.pdf>
- <sup>94</sup> Identité et démocratie (2023) *About Us*, <https://www.idgroup.eu/about>
- <sup>95</sup> *Ibid*

<sup>96</sup> Groupe de gauche au Parlement européen - GUE/NGL (2019). *Another Europe is possible - Manifesto 2019*, <https://left.eu/european-parliament-election-2019/>

<sup>97</sup> *Ibid*

<sup>98</sup> *Ibid*

<sup>99</sup> Elomäki, A., & Ahrens, P. (2022). *Contested gender mainstreaming in the European Parliament: political groups and committees as gatekeepers*, *European Journal of Politics and Gender*, 5(3): 322-340. <https://doi.org/10.1332/251510822X16547712638806>

<sup>100</sup> Le groupe de gauche au Parlement européen - GUE/NGL (2013). "Why didn't she scream? This Nov. 25 the Left demands an end to victim-blaming", <https://left.eu/why-didnt-she-scream-this-nov-25-the-left-demands-an-end-to-victim-blaming/>

<sup>101</sup> Les députés européens non inscrits ont des profils très différents et leur inclusion parmi les non-inscrits est souvent le résultat de circonstances particulières. Au moins 12 députés hongrois, 5 français et 2 grecs sont issus de partis nationaux d'extrême droite. D'autre part, deux des députés européens grecs sont issus du parti communiste grec. Trois autres membres expulsés du groupe S&D pour des soupçons de corruption sont non-inscrits. Enfin, les trois députés européens espagnols sont des indépendantistes catalans membres du parti "Junts per Catalunya". Source : toutel'europe.eu (2024). *Les groupes du Parlement européen : les non-inscrits (NI)*, <https://www.touteleurope.eu/institutions/les-groupes-du-parlement-europeen-les-non-inscrits-ni/>

<sup>102</sup> Berthet, V. (2023). *Spotlights on the Political Groups as Gender Equality Actors: Struggles over Issues of Gendered Violence in the European Parliament*, The Foundation for European Progressive Studies. <https://fepe-europe.eu/wp-content/uploads/2023/02/Spotlight-on-the-political-groups-as-gender-equality-actors.pdf>

<sup>103</sup> *Ibid*

<sup>104</sup> *Ibid*

<sup>105</sup> EIGE (2020). *Beijing + 25: the fifth review of the implementation of the Beijing Platform for Action in the EU Member States*, [https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/beijing-25-fifth-review-implementation-beijing-platform-action-eu-member-states?language\\_content\\_entity=en](https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/beijing-25-fifth-review-implementation-beijing-platform-action-eu-member-states?language_content_entity=en)

<sup>106</sup> En 2016, le Conseil a affirmé sa volonté d'élever le statut de l'engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes au rang de communication de la Commission, en liant étroitement son contenu à la stratégie Europe 2020 et à l'agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable. En 2018, le Conseil est parvenu à un accord sur le niveau de rémunération du congé de paternité et du congé parental (Source : EIGE. *Gender Mainstreaming - Institutions and structures: European Union*, <https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/institutions-and-structures/european-union>), while in 2019, it adopted conclusions on the gender pay gap (Source: Conseil de l'Union européenne (2020). *Tackling the gender pay gap: the Council approves conclusions*, <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2020/12/02/tackling-the-gender-pay-gap-the-council-approves-conclusions/>). Le Conseil a également adopté des conclusions en 2022 pour renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'UE, conformément à l'agenda "Femmes, paix et sécurité" (Source : Conseil de l'Union européenne (2022). *Council conclusions on women, peace and security*, <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2022/11/14/council-conclusions-on-women-peace-and-security/>).

<sup>107</sup> Le document appelle à la transition des systèmes de soins adoptant une perspective de genre et invite les États membres et la Commission européenne à prendre différentes mesures, comme la revalorisation et la reconnaissance du travail de soins, rémunéré ou non, ou la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le travail de soins. Source: Conseil de l'Union européenne (2023). *Council Conclusions on 'the transition of care systems throughout life towards holistic, person-centred and community-based support models with a gender perspective*, <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-16094-2023-INIT/en/pdf>

<sup>108</sup> Ces lignes directrices s'adressent à tous les États membres de l'UE qui souhaitent mettre en place un programme de soins transformateur. Elles transmettent un message progressiste concernant l'équité entre les sexes, avec la nécessité de garantir l'intégration de la dimension de genre à tous les stades des politiques de soins et de mettre en place des mécanismes de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes pour diriger leur mise en œuvre, et un appel à améliorer les statistiques nationales afin d'intégrer la dimension de genre et les approches intersectionnelles, ainsi qu'à progresser dans la géoréférencement des indicateurs de genre. Source: European Commission (2023). *Guidelines for Economy and Policy of Care for EU Development Partners*, <https://www.cooperacionspanola.es/wp-content/uploads/2023/12/GUIDELINES-OF-CARE-FOR-DEVELOPMENT-PARTNERS-PEUE.pdf>

<sup>109</sup> Council of the European Union (2022). *Draft Council Conclusions on Gender equality in disrupted economies: focus on the young generation*, <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-12067-2022-INIT/en/pdf>

<sup>110</sup> Conseil de l'Union européenne (2023). *Women in sports: Council approves conclusions to combat gender-based discrimination*, <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2023/11/24/women-in-sports-council-approves-conclusions-to-combat-gender-based-discrimination/>

<sup>111</sup> Conseil de l'Union européenne (2023). *Draft Council Conclusions on Mainstreaming a gender equality perspective in policies, programmes, and budgets*, <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9026-2023-INIT/en/pdf>

<sup>112</sup> *Ibid*

<sup>113</sup> European Commission. *Ending gender-based violence*, <https://commission.europa.eu/strategy-and->

[policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-based-violence/ending-gender-based-violence\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-based-violence/ending-gender-based-violence_en)

<sup>114</sup> La Convention d'Istanbul est un traité majeur en matière de droits de l'homme qui établit des normes juridiques complètes pour garantir le droit des femmes à ne pas subir de violence. Fruit des efforts continus du Conseil de l'Europe depuis les années 1990 pour prévenir la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, cet instrument juridique européen a été négocié par ses 47 États membres et adopté le 7 avril 2011 par son Conseil des ministres.

<sup>115</sup> Council of the EU (2023). *Combating violence against women: Council adopts decision about EU's accession to Istanbul Convention*, <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2023/06/01/combating-violence-against-women-council-adopts-decision-about-eu-s-accession-to-istanbul-convention/>

<sup>116</sup> European Women's Lobby (2023). *Historic decision of the Council on the EU accession to the Istanbul Convention*, <https://womenlobby.org/EUIstanbulConvention?lang=en>

<sup>117</sup> Zbigniew Ziobro, procureur général de Pologne, a déclaré que le document était "préjudiciable" parce qu'il exigeait que les écoles enseignent aux enfants les questions de genre (Source : BBC (2020). *Istanbul Convention: Poland to leave European treaty on violence against women*, <https://www.bbc.com/news/world-europe-53538205>)

<sup>118</sup> BBC (2020). *Istanbul Convention: Poland to leave European treaty on violence against women*, <https://www.bbc.com/news/world-europe-53538205>

<sup>119</sup> A path for Europe, Katrin Hermann (2021). *The Istanbul Convention and the Rejection of European Values*, <https://pathforeurope.eu/the-istanbul-convention-and-the-rejection-of-european-values/#:~:text=Opponents%20are%20usually%20supporters%20of,the%20moral%20foundations%20of%20nation.>

<sup>120</sup> Euractiv (2024). *Bruxelles tranche et exclut le viol de la directive sur les violences faites aux femmes*, <https://www.euractiv.fr/section/justice/news/bruxelles-tranche-et-exclut-le-viol-de-la-directive-sur-les-violences-faites-aux-femmes/>

<sup>121</sup> Oxfam International (2021). *The Ignored Pandemic. The Dual Crises of Gender-Based Violence and COVID-19*, <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621309/bp-ignored-pandemic-251121-en.pdf>

<sup>122</sup> EIGE (2021). *The Covid-19 pandemic and intimate partner violence against women in the EU*, <https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/covid-19-pandemic-and-intimate-partner-violence-against-women-eu>

<sup>123</sup> Ces stratégies décrivent une série d'actions clés, notamment la prévention de la violence à caractère sexiste, le soutien et la protection des victimes (notamment en donnant aux victimes les moyens de signaler un crime, de demander une indemnisation et de se remettre des conséquences du crime), et la responsabilisation des auteurs lors de crises telles que la pandémie de COVID-19. Les deux stratégies sont spécifiquement axées sur les victimes vulnérables (par exemple, les enfants, les victimes de violences fondées sur le sexe ou les victimes de violences domestiques), qui constituent l'une de leurs principales priorités (Source : Wijk, D. et al (2021). *The impact of COVID-19 on intimate partner violence in Europe*, Association of Schools of Public Health in the European Region. pp. 1-13).

<sup>124</sup> Wijk, D. et al (2021). *The impact of COVID-19 on intimate partner violence in Europe*, Association of Schools of Public Health in the European Region. pp. 1-13.

<sup>125</sup> European Commission. *Ending gender-based violence*, [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-based-violence/ending-gender-based-violence\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-based-violence/ending-gender-based-violence_en)

<sup>126</sup> Oxfam International (2018). *Guide gender-responsive budgeting*, <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620429/gt-guide-gender-responsive-budgeting-280218-en.pdf?sequence=13>

<sup>127</sup> *Ibid*

<sup>128</sup> *Ibid*

<sup>129</sup> UN Women (2022). *Action kit: Engaging parliaments in gender responsive budgeting*, <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-11/Action-kit-Engaging-parliaments-in-gender-responsive-budgeting-en.pdf>

<sup>130</sup> Oxfam International (2022). *The Assault of Austerity: How prevailing economic policy choices are a form of gender-based violence*, <https://oxfamilibrary.openrepository.com/handle/10546/621448>

<sup>131</sup> *Ibid* et European Women's Lobby (2020). *An EU budget that works for women's rights and equality between women and men*, [https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/ewl\\_an\\_eu\\_budget\\_that\\_works\\_for\\_women\\_s\\_rights\\_and\\_equality\\_between\\_women\\_and\\_men\\_-\\_january\\_2020.pdf](https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/ewl_an_eu_budget_that_works_for_women_s_rights_and_equality_between_women_and_men_-_january_2020.pdf)

<sup>132</sup> European Court of Auditors (2021). [2021]. *Special Report: Gender mainstreaming in the EU budget: time to turn words into action*, p5. [https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR21\\_10/SR\\_Gender\\_mainstreaming\\_EN.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR21_10/SR_Gender_mainstreaming_EN.pdf)

<sup>133</sup> Plus précisément, la CCE a constaté que le cadre institutionnel de l'UE, même s'il a été renforcé, ne soutient pas pleinement l'intégration de la dimension de genre ;



Le cycle budgétaire de l'UE ne tient pas suffisamment compte de la dimension de genre ;  
La Commission a accordé peu d'attention à l'analyse des politiques et programmes du budget de l'UE sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes ;  
L'utilisation de données et d'indicateurs ventilés par sexe a été limitée ;  
Ce n'est que dans les domaines où les exigences légales sont détaillées que l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les programmes est facilitée.  
Source: *ibid*

<sup>134</sup> European Union Law (2020). *Interinstitutional Agreement of 16 December 2020 between the European Parliament, the Council of the European Union and the European Commission on budgetary discipline, on cooperation in budgetary matters and on sound financial management, as well as on new own resources, including a roadmap towards the introduction of new own resources*, OJ L 433/1 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.LI.2020.433.01.0028.01.ENG>

<sup>135</sup> European Commission (2023). *Gender equality mainstreaming*, [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/horizontal-priorities/gender-equality-mainstreaming\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/horizontal-priorities/gender-equality-mainstreaming_en)

<sup>136</sup> *ibid.*

<sup>137</sup> *ibid.*

<sup>138</sup> En 2021, l'UE a accepté de financer un important instrument de redressement temporaire destiné à atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de grippe Covid-19. Le règlement RRF, qui n'accordait initialement aucune attention aux inégalités entre les femmes et les hommes, a été modifié au cours du processus législatif, reconnaissant l'impact de la crise du COVID-19 sur les femmes et exigeant des États membres qu'ils présentent des mesures visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. La pression de la société civile et du Parlement européen a également conduit à l'inclusion d'une méthodologie pour le reporting des dépenses sociales (Sources : Debusscher, P. (2023). Chapitre 5 : La stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025 : le début d'une nouvelle saison ? In *Social policy in the European Union: state of play 2022. Policymaking in a permacrisis*, [https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05\\_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf](https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf). Magdalena, S. & European Parliamentary Research Service (2022). *Gender equality in the Recovery and Resilience Facility*, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/698757/EPRS\\_BRI\(2021\)698757\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/698757/EPRS_BRI(2021)698757_EN.pdf). Elomäki, A., & Kantola, J. (2021). *How the European Parliament worked gender equality into the EU pandemic response*, The Loop. ECPR's Political Science Blog. <https://theloop.ecpr.eu/how-the-european-parliament-worked-gender-equality-into-the-eu-pandemic-response>). Toutefois, les parties prenantes continuent de s'inquiéter de la mise en œuvre vague et tardive des obligations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le RRF, les experts mettant en garde contre le fait que la priorité accordée aux transitions verte et numérique est susceptible de bénéficier en priorité aux hommes, exacerbant ainsi les inégalités entre les femmes et les hommes (Source : EIGE (2023). *Evidence to Action: Gender equality and gender mainstreaming in the COVID-19 recovery*, <https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/evidence-action-gender-equality-and-gender-mainstreaming-covid-19-recovery>). En outre, les secteurs professionnels dans lesquels les femmes sont surreprésentées, tels que les soins, la santé et l'éducation, sont considérés comme insuffisamment soutenus par le FRR, suscitant des appels en faveur d'une intégration plus centrale de l'égalité des sexes dans l'initiative (Klatzer, E., & Rinaldi, A.). (2020). *"#nextGenerationEU" Leaves Women Behind. Gender Impact Assessment of the European Commission Proposals for the EU Recovery Plan*, [https://alexandrageese.eu/wp-content/uploads/2020/07/Gender-Impact-Assessment-NextGenerationEU\\_Klatzer\\_Rinaldi\\_2020.pdf](https://alexandrageese.eu/wp-content/uploads/2020/07/Gender-Impact-Assessment-NextGenerationEU_Klatzer_Rinaldi_2020.pdf)).

<sup>139</sup> European Women's Lobby (2020). *Walk-the-talk: EU funds must mirror women's equality*, [https://womenlobby.org/IMG/pdf/ewl\\_walk-the-talk\\_eu\\_funds\\_must\\_mirror\\_women\\_s\\_equality\\_june\\_2020.pdf](https://womenlobby.org/IMG/pdf/ewl_walk-the-talk_eu_funds_must_mirror_women_s_equality_june_2020.pdf)

<sup>140</sup> L'éthique des soins est une théorie relativement récente qui repose sur l'idée que les personnes, au-delà de notre famille proche et de nos amis, sont des êtres sociaux connectés et interdépendants. Cela signifie que les soins reconnus et apportés dans les espaces dits privés et les relations étroites peuvent être étendus à la communauté élargie et à la planète. La transformation au niveau collectif exige de repenser les normes enracinées et la compréhension des soins, c'est pourquoi une éthique des soins représente une position morale, un principe d'organisation et un mécanisme pour atteindre la justice sociale, les droits de l'homme universels et le bien-être individuel et collectif (Oxfam International (2020)). *Feminist Futures: Caring for people, caring for justice and rights*, <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621046/dp-feminist-futures-caring-people-justice-rights-140920-en.pdf>; Oxfam International (2020). *Care in the Time of Coronavirus: Why care work needs to be at the centre of a post-COVID-19 feminist future*, <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621009/bp-care-crisis-time-for-global-reevaluation-care-250620-en.pdf>.

<sup>141</sup> Oxfam International (2020). *Care in the Time of Coronavirus: Why care work needs to be at the centre of a post-COVID-19 feminist future*, <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621009/bp-care-crisis-time-for-global-reevaluation-care-250620-en.pdf>

<sup>142</sup> European union law (2022). *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions on the European Care Strategy*,

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52022DC0440>

<sup>143</sup> European Commission (2022). *A European Care Strategy for caregivers and care receivers*, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&furtherNews=yes&newsId=10382>

<sup>144</sup> Foundation for European Progressive Studies & Friedrich-Ebert-Stiftung (2023). *The European Care Strategy. A chance to ensure inclusive care for all?* [https://feps-europe.eu/wp-content/uploads/2023/03/FEPS-FES\\_Care-Strategy-Policy-Study-web-PP.pdf](https://feps-europe.eu/wp-content/uploads/2023/03/FEPS-FES_Care-Strategy-Policy-Study-web-PP.pdf)

<sup>145</sup> European Women's Lobby (2022). *The European Women's Lobby welcomes the European Care Strategy – a stepping-stone towards a Care Deal for Europe*, <https://www.womenlobby.org/The-European-Women-s-Lobby-welcomes-the-European-Care-Strategy-a-stepping-stone?lang=en>. Foundation for European Progressive Studies & Friedrich-Ebert-Stiftung, (2023). *The European Care Strategy. A chance to ensure inclusive care for all?* [https://feps-europe.eu/wp-content/uploads/2023/03/FEPS-FES\\_Care-Strategy-Policy-Study-web-PP.pdf](https://feps-europe.eu/wp-content/uploads/2023/03/FEPS-FES_Care-Strategy-Policy-Study-web-PP.pdf)

<sup>146</sup> European Women's Lobby (2022). *The European Women's Lobby welcomes the European Care Strategy – a stepping-stone towards a Care Deal for Europe*, <https://www.womenlobby.org/The-European-Women-s-Lobby-welcomes-the-European-Care-Strategy-a-stepping-stone?lang=en>. Foundation for European Progressive Studies & Friedrich-Ebert-Stiftung (2023). *The European Care Strategy. A chance to ensure inclusive care for all?* [https://feps-europe.eu/wp-content/uploads/2023/03/FEPS-FES\\_Care-Strategy-Policy-Study-web-PP.pdf](https://feps-europe.eu/wp-content/uploads/2023/03/FEPS-FES_Care-Strategy-Policy-Study-web-PP.pdf)

<sup>147</sup> AGE Platform Europe (2022). *The European Care Strategy has come a long way. What does it change?* <https://www.age-platform.eu/the-european-care-strategy-has-come-a-long-way-what-does-it-change/>

<sup>148</sup> Le volet "Connaissances" est principalement axé sur le développement de solutions numériques pour la prestation de soins et des statistiques sur les soins de longue durée. Il est nécessaire d'approfondir la recherche et les connaissances sur les inégalités multidimensionnelles dans la répartition des soins, l'utilisation du temps et la pauvreté en temps, la contribution des soins non rémunérés à l'économie et au PIB, les normes sociales et les systèmes de croyance concernant le travail de soins, etc.

<sup>149</sup> La stratégie repose principalement sur des actions de sensibilisation à la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Pour que les citoyens prennent conscience que les soins constituent un droit, des campagnes de sensibilisation, d'information et d'information devraient être proposées de manière beaucoup plus ambitieuse et dans le but de déconstruire les stéréotypes et les normes sociales préjudiciables. À cet égard, les conclusions de novembre d'EPSCO 2023 mentionnent pour la première fois le changement culturel.

<sup>150</sup> La stratégie devrait prévoir des actions visant à consolider et à soutenir ces types de stratégies de transformation, qui se produisent souvent au niveau local. Les conclusions de l'EPSCO mentionnent également pour la première fois le rôle des soins de proximité.

<sup>151</sup> La stratégie suggère que la viabilité budgétaire doit être assurée par des mesures rentables et ciblées, au lieu de promouvoir les soins comme un droit universel et de garantir un budget suffisant en mobilisant les ressources de manière progressive (justice fiscale).

<sup>152</sup> EIGE (2020). *Beijing +25 policy brief: Area C - Health of women: achieving gender equality in treatments, services and outcomes* <https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/beijing-25-policy-brief-area-c-health-women>

<sup>153</sup> Les traités de l'UE prévoient un rôle limité pour l'UE afin de compléter les politiques des États membres, de promouvoir la coopération et de soutenir leurs activités. Même si l'UE a le pouvoir financier d'investir dans des projets de santé à l'échelle européenne, le traité lui interdit strictement d'adopter des lois visant à harmoniser les mesures de santé publique dans l'ensemble de l'UE.

Source: Duncan, B. (2002). *Health policy in the European Union: How it's made and how to influence it*, British Medical Journal. <https://doi.org/10.1136/bmj.324.7344.1027>.

<sup>154</sup> European Council. *EU Health Policy*, <https://www.consilium.europa.eu/en/policies/eu-health-policy/>

<sup>155</sup> European Parliament (2021). *The de facto abortion ban in Poland: extracts from the debate*, [https://multimedia.europarl.europa.eu/en/video/the-de-facto-abortion-ban-in-poland-extracts-from-the-debate\\_1202005](https://multimedia.europarl.europa.eu/en/video/the-de-facto-abortion-ban-in-poland-extracts-from-the-debate_1202005)

<sup>156</sup> European Parliament. (2021). *REPORT on the situation of sexual and reproductive health and rights in the EU, in the frame of women's health*, [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2021-0169\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2021-0169_EN.html)

<sup>157</sup> Bencharif, S.T. (2022). *MEPs vote for abortion rights to be included in EU Charter of Fundamental Rights*, Politico. <https://www.politico.eu/article/meps-vote-for-abortion-rights-to-be-in-eu-charter-of-fundamental-rights/>

<sup>158</sup> S&D (2022). *The right to legal and safe abortion should be included in the EU Charter of Fundamental Rights!* <https://www.socialistsanddemocrats.eu/newsroom/sds-right-legal-and-safe-abortion-should-be-included-eu-charter-fundamental-rights>

<sup>159</sup> La demande a été renouvelée en décembre 2023.

<sup>160</sup> Official Journal of the European Union (2000). *Charter of Fundamental Rights of the European Union*, [https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text\\_en.pdf](https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_en.pdf)

<sup>161</sup> 1. Lutter contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTIQ ; 2. Assurer la sécurité des personnes LGBTIQ ; 3. Construire des sociétés inclusives pour les LGBTIQ ; 4. Mener l'appel en faveur de l'égalité des LGBTIQ dans le monde



entier.

<sup>162</sup> Le sous-groupe est composé d'experts gouvernementaux, nommés par les gouvernements des États membres, afin de soutenir et de suivre les progrès réalisés dans la protection des droits des personnes LGBTIQ dans les États membres. Vingt-cinq États membres et la Norvège ont rejoint le sous-groupe. Ces États membres sont les suivants : Belgique, Bulgarie, Tchéquie, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Finlande et Suède.

<sup>163</sup> European Union Law (2022). *Proposal for a directive of the European Parliament and of the Council on standards for equality bodies in the field of equal treatment and equal opportunities between women and men in matters of employment and occupation*, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52022PC0688>

<sup>164</sup> European Union Law (2022). *Proposal for a Council Directive on standards for equality bodies in the field of equal treatment between persons irrespective of their racial or ethnic origin, equal treatment in the field of employment and occupation between persons irrespective of their religion or belief, disability, age or sexual orientation, equal treatment between women and men in matters of social security and in the access to and supply of goods and services*, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52022PC0689>

<sup>165</sup> European Union Agency for Asylum (2022). *Survey on Sexual Orientation and Gender Identity - Key Findings Report*, Publications Office. <https://euaa.europa.eu/publications/survey-sexual-orientation-and-gender-identity>

<sup>166</sup> European Commission (2023). *Progress report on the implementation of the LGBTIQ Equality Strategy 2020-2025*, [https://commission.europa.eu/system/files/2023-04/JUST\\_LGBTIQ%20Strategy\\_Progress%20Report\\_FINAL\\_WEB.pdf](https://commission.europa.eu/system/files/2023-04/JUST_LGBTIQ%20Strategy_Progress%20Report_FINAL_WEB.pdf)

<sup>167</sup> La proposition vise à garantir que les organismes de promotion de l'égalité puissent contribuer efficacement à l'application des directives européennes sur l'égalité, offrir un certain niveau d'assistance aux individus et aux groupes exposés à la discrimination et prendre des mesures pour promouvoir l'égalité de traitement et la prévention de la discrimination (Commission européenne (2023). *Progress report on the implementation of the LGBTIQ Equality Strategy 2020-2025*, [https://commission.europa.eu/system/files/2023-04/JUST\\_LGBTIQ%20Strategy\\_Progress%20Report\\_FINAL\\_WEB.pdf](https://commission.europa.eu/system/files/2023-04/JUST_LGBTIQ%20Strategy_Progress%20Report_FINAL_WEB.pdf)).

<sup>168</sup> Council of the EU (2023). *Artificial intelligence act: Council and Parliament strike a deal on the first rules for AI in the world*. <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2023/12/09/artificial-intelligence-act-council-and-parliament-strike-a-deal-on-the-first-worldwide-rules-for-ai/>

<sup>169</sup> La proposition initiale suggérerait des mesures telles que l'évaluation et la gestion des risques, comprenant des tests obligatoires, la qualité des données, la documentation, l'exactitude, la surveillance humaine et le suivi après la mise sur le marché (un récent rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la police prédictive et la détection des discours offensants fournit les premières preuves disponibles sur la façon dont les préjugés se développent). L'analyse montre que les algorithmes vocaux impliquent de forts préjugés à l'encontre des personnes sur la base de nombreuses caractéristiques, telles que l'origine ethnique, le sexe, la religion et l'orientation sexuelle.

Source: European Union Agency for Fundamental Rights (2022). *Bias in Algorithms – Artificial Intelligence and Discrimination*, [https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-2022-bias-in-algorithms\\_en.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2022-bias-in-algorithms_en.pdf).

<sup>170</sup> European Council (2008). *Proposal for a Council Directive on implementing the principle of equal treatment between persons irrespective of religion or belief, disability, age or sexual orientation*, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/ALL/?uri=CELEX%3A52008PC0426>

<sup>171</sup> En décembre 2022, lors du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs", la présidence a présenté un rapport sur l'état d'avancement de la proposition de directive, dans lequel elle a souligné la nécessité de poursuivre les travaux pour parvenir à l'unanimité requise au sein du Conseil. La Commission a soutenu une analyse de la mesure dans laquelle les personnes transgenres, non binaires et intersexuées sont actuellement protégées contre la discrimination dans le droit communautaire et national.

Source: European Commission (2023). *Progress report on the implementation of the LGBTIQ Equality Strategy 2020-2025*, [https://commission.europa.eu/system/files/2023-04/JUST\\_LGBTIQ%20Strategy\\_Progress%20Report\\_FINAL\\_WEB.pdf](https://commission.europa.eu/system/files/2023-04/JUST_LGBTIQ%20Strategy_Progress%20Report_FINAL_WEB.pdf)

<sup>172</sup> ILGA (2021). *How the new anti-LGBT legislation in Hungary actually violates children's rights, instead of protecting them*, <https://www.ilga-europe.org/blog/how-new-anti-lgbti-legislation-hungary-violates-childrens-rights/>

<sup>173</sup> Le Monde (2021) *Droits des LGBT+ : l'UE passe à l'offensive en lançant des procédures contre la Hongrie et la Pologne*, [https://www.lemonde.fr/international/article/2021/07/15/droits-des-lgbt-l-ue-passe-a-l-offensive-en-lancant-des-procedures-contre-la-hongrie-et-la-pologne\\_6088356\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2021/07/15/droits-des-lgbt-l-ue-passe-a-l-offensive-en-lancant-des-procedures-contre-la-hongrie-et-la-pologne_6088356_3210.html)

<sup>174</sup> International Center for Research on Women (2020). *Defining feminist foreign policy*, <https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2019/03/Defining-Feminist-Foreign-Policy-Brief-revised.pdf>

<sup>175</sup> Pendant huit ans, de 2014 à 2022, la Suède a mis en place une PEFI, puis d'autres pays ont suivi son exemple, comme le Canada, le Luxembourg, le Mexique et, plus récemment, les Pays-Bas. La politique initiale de la Suède était axée sur la mise en œuvre des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes par le biais des trois R : droits, ressources et représentation. Un quatrième "R" a été ajouté par la suite, qui se concentre sur la "réalité", en reconnaissant le contexte dans lequel les services étrangers suédois opèrent, en s'engageant avec les acteurs locaux et en commandant des recherches pour contribuer à une PEFI stratégique et efficace.

Source: The Gender Security Project. *FFP Countries: Sweden*, <https://www.gendersecurityproject.com/feminist->

[foreign-policy-countries/sweden](https://www.oxfam.org/fr/foreign-policy-countries/sweden)

<sup>176</sup> European Union Law (2020) *A Union of Equality: Gender Equality Strategy 2020-2025*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52020DC0152>

<sup>177</sup> OECD Development Assistance Committee (DAC) Creditor Reporting system (CRS) (consulted on 30/01/2024). <https://stats.oecd.org/index.aspx?datasetcode=crs>

<sup>178</sup> Il faut noter que ces statistiques se réfèrent aux engagements des pays et non aux sommes effectivement déboursées, en raison du manque d'accessibilité des données au moment de la rédaction de ce rapport.

<sup>179</sup> Il faut noter que ces statistiques se réfèrent aux engagements des pays et non aux sommes effectivement déboursées, en raison du manque d'accessibilité des données au moment de la rédaction de ce rapport.

<sup>180</sup> Toutes ces données proviennent du "Réseau du CAD sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Dernières données sur l'aide publique au développement (APD) en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes" pour l'année 2021/22 et de "Aid Focused on Gender Equality: A snapshot of current funding and trends over time in support of the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action" pour 2017-2018.

<sup>181</sup> OECD Statistics [https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV\\_DCD\\_GENDER](https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DV_DCD_GENDER)

<sup>182</sup> Oxfam France (2022). *Egalité femmes-hommes, grande cause petit bilan*, [https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2022/03/Rapport\\_egalite\\_femmes\\_hommes-Mars2022-VF.pdf](https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2022/03/Rapport_egalite_femmes_hommes-Mars2022-VF.pdf)

<sup>183</sup> Creditor Reporting System (CRS), OECD; code 15170 *Creditor Reporting System (CRS)* ([oecd.org](https://stats.oecd.org))

<sup>184</sup> Mais surtout, au cours des 20 dernières années, cette moyenne n'a été dépassée que 5 fois, avec 2 pics importants en 2020 et 2021, le premier lié à un projet de soutien aux femmes entrepreneurs en Ethiopie par le biais d'institutions de microfinance (prêt mis en œuvre par la Banque mondiale), et le second pour faire face à l'impact de la guerre en Ukraine sur la Moldavie, ce qui a contribué à gonfler artificiellement cette moyenne.

<sup>185</sup> *Ibid.*

<sup>186</sup> Féministes en Action. *Initiative de Développement*, <https://feminaction.fr/osc/ijd-burkina-faso/>

<sup>187</sup> European Commission (2020). *EU Gender Action Plan III - An Ambitious Agenda for Gender Equality and Women's Empowerment in EU External Action* [https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-01/join-2020-17-final\\_en.pdf](https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-01/join-2020-17-final_en.pdf)

<sup>188</sup> *Ibid*

<sup>189</sup> L'UE s'engage à rendre plus efficace son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que priorité transversale de l'action extérieure de l'UE dans ses travaux d'élaboration des politiques et de programmation. La Commission européenne et le Haut Représentant confirment que, d'ici 2025, 85 % de toutes les nouvelles actions extérieures contribueront à cet objectif. Pour ce faire, il est nécessaire d'intégrer davantage la dimension de genre dans toutes les politiques et tous les secteurs extérieurs et d'adopter une approche sexospécifique, fondée sur les droits et intersectionnelle.

<sup>190</sup> L'UE s'engage à assurer un engagement coordonné, stratégique et cohérent de l'UE aux niveaux multilatéral, régional et national pour la mise en œuvre du PAG III.

<sup>191</sup> Le PAG III vise à accélérer les progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles en fixant des objectifs et des actions dans six domaines politiques thématiques clés : garantir l'absence de toute forme de violence fondée sur le genre ; promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs ; renforcer les droits économiques et sociaux et l'autonomisation des filles et des femmes ; faire progresser l'égalité de participation et de *leadership* ; mettre en œuvre l'agenda pour les femmes, la paix et la sécurité, relever les défis et exploiter les opportunités offertes par la transition verte et la transformation numérique.

<sup>192</sup> L'UE s'engage à montrer l'exemple en mettant en place un *leadership* respectueux de l'égalité et de l'équilibre entre les femmes et les hommes aux plus hauts niveaux de la politique et de la gestion de l'UE. Bien entendu, cela requiert l'adhésion des dirigeants, l'investissement dans les connaissances, les ressources et la mise en commun des actions avec les États membres de l'UE.

<sup>193</sup> Les services de la Commission, en coopération avec le SEAE, s'engagent à rendre compte et à communiquer les résultats du PAG III en mettant en place un système de suivi quantitatif, qualitatif et global afin d'accroître la responsabilité publique, d'assurer la transparence et l'accès à l'information et de mieux faire connaître à l'UE l'impact de son travail dans le monde entier.

<sup>194</sup> European Commission, Directorate-General for International Partnerships, MacKellar, L., Peebles, D., Vaillant, C. et al (2023). *Mid-term evaluation of the implementation of the European Union Gender Action Plan III*, Publications Office of the EU. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/d7662329-ee2c-11ed-a05c-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-285825215>

<sup>195</sup> Debusscher, P. (2023). Chapter 5. The EU Gender Equality Strategy 2020-2025: the beginning of a new season? In *Social policy in the European Union: state of play 2022. Policymaking in a permacrisis*. [https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05\\_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf](https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf)

- <sup>196</sup> CONCORD (2021). *Op-ed: Can the EU assert its leadership and truly deliver on gender equality in 2021 (and beyond)?* <https://concordeurope.org/2021/02/23/op-ed-can-the-eu-assert-its-leadership-and-truly-deliver-on-gender-equality-in-2021-and-beyond/>. Debusscher, P. (2023). Chapter 5. La stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025 : le début d'une nouvelle saison ? In *Social policy in the European Union: state of play 2022. Policymaking in a permacrisis*. [https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05\\_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf](https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf)
- <sup>197</sup> Debusscher, P. (2023). Chapter 5. La stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025 : le début d'une nouvelle saison ? In *Social policy in the European Union: state of play 2022. Policymaking in a permacrisis*. [https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05\\_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf](https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf)
- <sup>198</sup> *Ibid*
- <sup>199</sup> <sup>199</sup> CONCORD (2021). *Op-ed: Can the EU assert its leadership and truly deliver on gender equality in 2021 (and beyond)?* <https://concordeurope.org/2021/02/23/op-ed-can-the-eu-assert-its-leadership-and-truly-deliver-on-gender-equality-in-2021-and-beyond/>. Debusscher, P. (2023). Chapter 5. La stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025 : le début d'une nouvelle saison ? In *Social policy in the European Union: state of play 2022. Policymaking in a permacrisis*. [https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05\\_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf](https://www.etui.org/sites/default/files/2023-01/05_The%20EU%20Gender%20Equality%20Strategy%202020-2025%20the%20beginning%20of%20a%20new%20season.pdf)
- <sup>200</sup> European Commission (2023). *Joint mid-term report on the implementation of the EU Gender Action Plan (GAP III)*, <https://op.europa.eu/s/y8v>
- <sup>201</sup> Les données manquent pour le Mali et l'Arménie. Il est également important de noter que le Nicaragua a retiré son accord pour accueillir un ambassadeur de l'UE dans le pays en 2022.
- <sup>202</sup> Action extérieure de l'Union européenne. *Structure et organisation : Ambassadors/Heads of Delegations*, [https://www.eeas.europa.eu/eeas/structure-and-organisation\\_en](https://www.eeas.europa.eu/eeas/structure-and-organisation_en)
- <sup>203</sup> Action extérieure de l'Union européenne. *EU Special Representatives*, [https://www.eeas.europa.eu/eeas/eu-special-representatives\\_en#10845](https://www.eeas.europa.eu/eeas/eu-special-representatives_en#10845)
- <sup>204</sup> European Commission (2023). *Joint mid-term report on the implementation of the EU Gender Action Plan (GAP III)*, <https://op.europa.eu/s/y8v>
- <sup>205</sup> *Ibid*
- <sup>206</sup> *Ibid*
- <sup>207</sup> *Ibid*
- <sup>208</sup> Achilleos-Sarll, C. (2018). *Reconceptualising Foreign Policy as Gendered, Sexualised and Racialised: Towards a Postcolonial Feminist Foreign Policy (Analysis)*, *Journal of International Women's Studies*. <https://vc.bridgew.edu/jiws/vol19/iss1/4>
- <sup>209</sup> Aguirre Salazar, M. (2022). *Feminist Foreign Policy: The case of the European Union*, European Foreign Policy Unit, LSE. <https://www2.lse.ac.uk/international-relations/assets/documents/efpu/Feminist-Foreign-Policy.pdf>
- <sup>210</sup> *Ibid*
- <sup>211</sup> Ainsi, le concept d'intersectionnalité a fait l'objet d'un débat considérable dans certains pays européens, comme la France, notamment en ce qui concerne la race.  
Source: Le Monde (2021). 'Racisé', 'privilège blanc', 'intersectionnalité' : le lexique pour comprendre le débat autour des réunions non mixtes, <https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2021/03/31/racise-privilège-blanc-intersectionnalite-le-lexique-pour-comprendre-le-debat-autour-des-reunions-non-mixtes>
- <sup>212</sup> Une approche intersectionnelle est nécessaire, parce qu'elle englobe de multiples féminismes et perspectives. Elles partagent tous, cependant, l'objectif d'éliminer les inégalités sexistes et de transformer les systèmes de pouvoir inégaux. Oxfam International (2019) *Feminist Aid: A call for G7 leaders to beat inequality*, <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620755/bp-feminist-aid-g7-090519-en.pdf>
- <sup>213</sup> Cette approche, combinée à une stratégie politique de base pour un changement transformationnel, s'attaquerait aux relations de pouvoir inégales entre les sexes en remettant en question l'inégalité systémique, les systèmes de pouvoir injustes et les lois, politiques et programmes discriminatoires - aux niveaux local, national, régional et mondial.
- <sup>214</sup> Oxfam Canada (2020). *Oxfam recommendations for Canada's Feminist Foreign Policy*, <https://www.oxfam.ca/wp-content/uploads/2020/12/Oxfam-Recommendations-for-Canadas-Feminist-Foreign-Policy-2020.pdf>
- <sup>215</sup> Principaux enseignements tirés de l'événement sur la paix féministe organisé par Oxfam IBIS [Danemark], le 20 mai 2021.
- <sup>216</sup> Human Rights Watch (2022). *Sweden's New Government Abandons Feminist Foreign Policy - Policy Reversal Is a Step in the Wrong Direction*, <https://www.hrw.org/news/2022/10/31/swedens-new-government-abandons-feminist-foreign-policy>



**OXFAM**

<sup>217</sup> Nations Unies (consulté le 20/02/2024). *The 17 goals*, <https://sdgs.un.org/goals>

<sup>218</sup> OECD (2016). *Handbook on the OECD-DAC Gender Equality Policy Marker*, <https://www.oecd.org/dac/gender-development/Handbook-OECD-DAC-Gender-Equality-Policy-Marker.pdf>

<sup>219</sup> UN Women (2022). *Feminist Foreign Policies: An Introduction*, [https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-09/Brief-Feminist-foreign-policies-en\\_0.pdf](https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-09/Brief-Feminist-foreign-policies-en_0.pdf)